

Session de juin 2020

Compte-rendu du webinaire de la Commission éducation et culture

Quels enseignements tirer de Covid-19 sur le thème de l'éducation et de l'ère numérique ?

Date : mardi 23 juin 2020, de 10h à 12h30. Le webinaire se décline en 5 sessions de 30 minutes de discussions.

Lieu : Plateforme de discussion en ligne KUDO

1. Modérateurs

- Mme **Claude VIVIER LE GOT**, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Karl Donert**, vice-président de la Commission éducation et culture.

2. Intervenants lors de sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine »

- M. **William Acker**, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté).
- M. **Henri Braun**, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

3. Intervenants lors du sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vie humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »

- M. **Gilbert Flam**, procureur de la République et président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).
- M. **Henri Braun**, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

4. Intervenantes lors du sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental »

- Mme **Sandra Coulibaly Leroy**, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Mme **Mona Laroussi**, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF).
- Mme **Lune Taqqiq**, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE).

5. Intervenantes lors du sujet 4 : « Égalité des sexes »

- Mme **Isabelle Collet**, professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et directrice de la Revue GEF, Genre, éducation, formation.

6. Intervenantes lors du sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus »

- Mme **Janice Richardson**, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de citoyenneté numérique et d'éducation.
- Mme **Sandra Coulibaly Leroy**, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Mme **Mona Laroussi**, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEF).

I. Sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine »

1) Discours introductif de M. Karl Donert, Vice-président de la Commission éducation et culture

Bonjour à tous, c'est très agréable d'être avec vous toutes et tous ce matin, mon nom est Karl Donert, j'ai été président d'EUROGEO, et je suis responsable du groupe de travail « Citoyenneté numérique » au sein de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

La crise du Covid-19 a plus que jamais mis en exergue l'importance de l'éducation numérique, des réseaux en ligne, des données numériques. Depuis le début du Covid, les gouvernements, les écoles, les universités, les entreprises font tous les efforts possibles pour se connecter en ligne. Les gouvernements ont engagé des chercheurs pour réunir toutes les données disponibles sur le Covid-19 afin de les présenter à la population, d'établir des politiques basées sur les faits, pour lutter contre la propagation rapide du virus.

Nous nous appuyons tellement sur nos infrastructures numériques pour suivre les mouvements, pour le traçage des contacts, pour les paiements numériques, et pour rester en contact avec nos familles et amis. Néanmoins, l'enseignement a eu du mal à s'adapter à cette situation difficile, vu les millions d'élèves et d'étudiants concernés qui ne peuvent pas assister à leurs cours, car les mesures extrêmes sont devenues la nouvelle norme partout dans le monde.

La deuxième enquête de la Commission européenne sur les TIC à l'école a montré qu'en 2019 :

- Moins d'un élève européen sur cinq fréquentait une école ayant un accès à l'internet à haut débit supérieur à 100 mbps.
- Plus de 6 étudiants européens sur 10 ont reçu des cours dispensés par des enseignants qui n'avaient pas reçu de formation obligatoire aux TIC.
- Plus de 90% des parents européens sont convaincus que l'informatique va aider leurs enfants à trouver un emploi.
- Néanmoins, seul 1 élève régulièrement scolarisé sur 2 parle avec ses parents de la formation en ligne. Ce sont des informations qui témoignent du contexte dans lequel se déploie le Covid ainsi que du défi que cela présente de proposer un enseignement numérique. Nous savons que beaucoup des données produites en ligne sont des données à caractère personnel et présentent une certaine sensibilité. Il faut donc chercher à préserver la vie privée des personnes tout en essayant d'assurer leur sécurité et leur santé. La situation est délicate.

Quelles sont les solutions qui se présentent ? Le droit à la vie privée est-il un droit absolu, s'il empêche de sauver de nombreuses vies ? Cependant si l'on convient que cette période extraordinaire appelle à des mesures également extraordinaires, les circonstances doivent être retenues précisément comme extraordinaires et ne doivent pas être un blanc-seing pour faire fi du droit à la vie privée des personnes.

Si les Etats ne tardent guère à se saisir du pouvoir, ils ont souvent beaucoup plus de mal à céder le pouvoir ensuite et peuvent même avoir recours à des moyens détournés pour conserver ces pouvoirs. Ces questions là ainsi que d'autres que nous avons identifiées fondent le thème d'aujourd'hui : « quels enseignements du Covid-19 doit-on tirer pour l'enseignement à l'ère numérique ? ». Tout cela présente un énorme défi, dans la mesure où le Covid-19 a commencé à se répandre en Europe comme ailleurs, nos populations ont été confrontées à de grandes difficultés dans toutes les dimensions de la vie. La vie normale reste encore entre parenthèses, que ce soit pour l'enseignement, les centres de soins, les universités : tous ces lieux sont touchés et ne rouvriront que très progressivement dans les semaines et les mois à venir. Néanmoins, cette situation peut constituer une opportunité d'améliorer notre système éducatif, nous pourrions tirer des enseignements de cette expérience. Voilà, c'était ma présentation, j'espère que le webinaire sera intéressant. Nous allons demander aux intervenants de prendre la parole pendant 4 minutes, puis nous analyserons et prendrons les questions dans la messagerie et inviterons les intervenants à y répondre.

2) Interventions des experts

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Nous allons commencer notre premier thème ce matin, donc je vais inviter William Acker à prendre la parole. Si Henri Braun est avec nous, qu'il fasse la demande de prise de parole en bas. La question de la fiabilité des données et des discours de haine nous a interpellé à la Commission éducation et culture et nous avons décidé de consacrer cette problématique à la population des Roms et Gens du voyage. Je passe la parole à William Acker et vous invite à poser vos questions sur la partie messagerie. Bonjour William, je suis ravi que vous puissiez intervenir. Je souhaiterais que vous puissiez nous parler un peu de vous, que vous vous présentiez, et que vous nous racontiez les difficultés que vous rencontrez et que vous avez vécues avec les Gens du voyage.

[M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche \(Sinté\)](#)

Bonjour à tous, je suis juriste, je suis moi-même « Gens du voyage », enfin en tout cas catégorisé ainsi. Je travaille sur le système d'accueil des Gens du voyage en France et je recense l'ensemble des aires d'accueil pour établir des données qui n'existent pas sur la qualité environnementale et la qualité des aires d'accueil, qui sont systématiquement reléguées des villes et polluées.

Donc aujourd'hui on va parler plus précisément de la question de la haine en ligne, et ça tombe bien car depuis un an je recense sur Twitter l'ensemble des tweets haineux en ligne, et j'en comptabilise environ une trentaine par jour, ce qui fait en moyenne 10 000 tweets par an qui citent explicitement l'expression « Gens du voyage », je ne comptabilise pas ceux qui citent les mots « gitan », « manouche », « tsigane », mais on peut estimer qu'il y en a plusieurs dizaines de milliers rien que sur

Twitter. Auxquels s'ajoutent encore, les milliers de tweets de haine visant les gens du voyage sans les nommer. Soit par réaction à un tweet initial faisant mention d'un des qualificatifs, soit de manière implicite en utilisant des recours rhétoriques facilement identifiables comme « envahisseurs », « voleurs de poules »... Les algorithmes n'y peuvent rien, puisque chaque qualificatif concernant ces collectifs a un sens usuel correct. Les mots « gitans », « manouches », « tsiganes », « roms » ou « gens du voyage » peuvent tout autant être utilisés dans un contexte positif que négatif. Ce sont donc plusieurs dizaines de milliers de messages racistes par an qui sont publiés rien que sur Twitter. Et sur les sites de médias en ligne qui ne modèrent pas les commentaires, là aussi on a énormément de commentaires anti-tsiganes.

L'anti-tsiganisme, qu'est-ce que c'est ? Ça touche tous les peuples romanis en Roumanie et en Europe, mais pas seulement, ça touche également les « travellers » en Grande-Bretagne ou les Yéniches qui ne sont pas considérés par les sciences humaines et sociales comme des tsiganes en France, en raison d'une catégorisation qui est englobante dans le droit français. Le droit français a en effet conduit à la perception d'une communauté des gens du voyage unique, tendant à réduire toutes les personnes ainsi qualifiées au seul référentiel théorique et politique de « nomadisme tsigane ». Ce contexte est inique et conduit en France à une grande méconnaissance des réalités : opposition entre Roms et gens du voyage (alors même qu'il y a des roms chez les gens du voyage, même si tous ne le sont pas), réduction au nomadisme alors que la majorité des personnes vivent de manière sédentaire et sont qualifiées de « gens du voyage sédentaires », oxymore très révélateur sur les effets essentialisants du Droit.

On a des discours de haine très spécifiques à la France et qui se cristallisent autour de 4 grands thèmes :

- L'installation des Gens du voyage
- La délinquance des Gens du voyage
- L'argent et les Gens du voyage
- Plus généralement, l'incompatibilité des Gens du voyage au reste de la société

Pendant la crise du coronavirus, l'anti-tsiganisme en ligne s'est exprimé d'une manière un peu différente mais sur les mêmes bases, se cristallisant autour de commentaires parlant de la mobilité des Gens du voyage comme un danger dans un cadre épidémique. Et ce qui est assez incroyable, c'est qu'en menant des recherches d'archives, j'ai trouvé des articles de 1907 qui déjà parlaient des Bohémiens comme des « propagateurs d'épidémies », donc on voit que ce sont vraiment des clichés qui remontent à très longtemps.

Cet argument qui consiste depuis 135 ans en France à rendre suspect ou criminaliser le mode de vie dit « nomade » a fortement marqué la conscience collective, et les responsables politiques locaux utilisent aujourd'hui cette rhétorique comme moyen politique opportuniste en période post-Covid. La fin du confinement marque ainsi le retour en force des expulsions des "gens du voyage". Une constante toujours : des territoires qui ne respectent pas les schémas d'accueil, des aires insalubres, des abus dans les périodes de fermetures administratives. Bref, un exposé des réalités tronqué et une exclusion spatiale organisée, motivée par le contexte pré-électoral au niveau local. Ainsi s'exprime une volonté claire de faire disparaître les Gens du voyage des territoires communaux, d'affirmer son autorité d'élus avant que ses électeurs ne passent aux urnes. Naturellement ses actions sont accompagnées de discours stigmatisants et d'articles de presse ne se contentant que des versions officielles sans aller interroger les personnes concernées.

Enfin il faut souligner qu'il existe dans la société une très grande méconnaissance des « gens du voyage », du système d'accueil, beaucoup pensent que vivre sur une aire est gratuit et qu'il suffit de partir sur une autre aire quand on le souhaite, beaucoup pensent que les gens du voyage ne travaillent pas, qu'ils sont intrinsèquement incompatibles à la société, qu'ils sont intrus, partout, tout le temps.

À cela plusieurs explications peuvent être avancées :

Un contexte historique et juridique propre à la France

- Contexte historique d'abord puisque depuis les premiers recensements de bohémiens en 1895, la France a tour à tour promulgué un statut de nomade en 1912 visant implicitement les « tsiganes », assigné à résidence et interné les nomades, participé à la déportation des tsiganes et donc à leur génocide, n'a pas reconnu le rôle des nomades dans la Résistance, a spolié les familles sans indemnisation et n'a reconnu que très tardivement son rôle historique dans les années 2000.

- Un contexte juridique ensuite qui crée une catégorie administrative de « gens du voyage » pour succéder au statut de nomade dont les visées essentialistes et réductrices entraînent un processus que les sciences humaines qualifient de racialisation. Rappelons que les gens du voyage n'ont obtenu le droit de vote qu'en 2012 et qu'existaient encore avant 2015 un quota par commune fixé à 3% de GDV. Rappelons également que l'article 1er de la loi Besson définit l'individu dit « gens du voyage » comme celui qui vit en « résidence mobile » et ce de manière « traditionnelle », ce mot impliquant l'existence d'une forme d'héritage. Ainsi une personne vendant sa maison au profit d'une vie itinérante en camping-car ne sera jamais soumise au cadre légal des gens du voyage et n'aura jamais l'obligation de vivre en aire d'accueil. D'ailleurs les « schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage » (qui rappelons-le sont signés par les préfets représentant l'Etat) font toujours mention explicite des origines « tsiganes » dans un paragraphe récurrent nommé « qui sont les gens du voyage ? ».

Une artificialité de la catégorie « gens du voyage » et une essentialisation au nomadisme

- Elle résulte d'une conception ethnique et tribale héritée du statut de « nomade », ainsi elle ne se décline ni au singulier, ni au féminin. Or parmi les personnes catégorisées « gens du voyage » par le droit, il existe un nombre considérable de collectifs différents, n'ayant parfois aucun rapport entre eux. Le caractère racialisant du droit français se répercute également dans la création de sous-catégories administratives qui se traduisent par des oxymores comme celui de « gens du voyage sédentaires » qualifiant des individus alors même que leur mode de vie est similaire au mode de vie majoritaire. Les conséquences de la conception tribale des gens du voyage conduit à des répercussions discriminantes au quotidien pour ces familles.

- L'essentialisation par le « nomadisme tsigane » (voir les travaux d'Henriette Asséo), théorie qui a servi de matrice à l'élaboration du statut de nomade de 1912, puis de la catégorie « gens du voyage » en 1969. Or, la très grande majorité des personnes catégorisées de gens du voyage adoptent en réalité un mode de vie parfaitement sédentaire.

Le rôle des médias dans le traitement des informations concernant les gens du voyage et la sémantique utilisée

- Un manque de sensibilisation à l'antitsiganisme dans les rédactions presse : les médias jouent un rôle important dans la propagation des messages de haine anti tsiganes, en particulier les médias

locaux qui utilisent encore trop souvent les seules sources institutionnelles pour relayer une information propre aux gens du voyage. Mais aussi par certaines pratiques racistes et réductrices, comme le fait de dire que l'auteur d'un délit est « un homme issu de la communauté des gens du voyage », le caractère d'individu est alors dénié au profit d'une responsabilité collective de chaque acte individuel. Evidemment si vous demain vous viendriez à commettre un délit je ne pourrais pas faire mention de votre appartenance à la « communauté des gens-du-surplace ». L'année dernière j'avais recensé sur les mois de juin, juillet et août que 90% des articles publiés utilisant les mots « gens du voyage » traitaient du stationnement illégal ou de délit, vous imaginez facilement les processus de stigmatisation qui sont à l'œuvre ici.

Les discours politiques antitsiganes

- Le communiqué de la mairie de Voisenon est un exemple qui illustre parfaitement à quel point l'antitsiganisme est décomplexé. Mais cet épisode local a son pendant national, et je développerai un peu plus tard sur ce point.

La représentation sociale des Gens du voyage

- Dans la représentation sociale des Gens du voyage : là aussi la conception tribale joue à plein régime, les Gens du voyage ne sont soit jamais consultés en raison à mon avis de conception déshumanisantes voir animalisantes, soit ils sont consultés par l'intermédiaire de « représentants » qui bien souvent ne sont mêmes pas « gens du voyage » eux-mêmes.

La place des Gens du voyage dans les territoires

- Ainsi le système d'accueil français se résume en l'expression unilatérale d'une force publique sur les accueilli.e.s qui n'ont d'autre possibilité que de vivre là où l'Etat le décide, c'est-à-dire des aires d'accueil, surveillées par un gardien, où de nombreuses pratiques illégales ont été documentées et qui de manière systémique sont localisées hors des villes et à proximité de sites pollués. Ainsi d'après mes travaux, et pour le moment sur un échantillon de 47 départements analysés (soit près de 700 aires), plus de 81% des aires sont situées en dehors de toute zone d'habitation, et 62% sont localisées à proximité directe d'un site polluant (déchetterie, station d'épuration, site industriel dangereux...). Cette séparation publique et spatiale des gens du voyage du reste de la société ne fait que renforcer l'antitsiganisme. Et je pourrais décliner l'antitsiganisme à tous les pans sociaux, parler de ses manifestations à l'école, dans les services publics, dans les rapports entre Gens du voyage et forces de l'ordre... Nous en reviendrions toujours au même problème, dans un pays qui ne reconnaît pas l'existence des minorités, où certaines sensibilités confondent universalisme républicain et uniformité, les mécanismes de production de l'antitsiganisme ne peuvent être combattus efficacement.

La lutte contre l'antitsiganisme en ligne n'en est qu'à ses balbutiements en France, et nécessitera des moyens et un travail de fond dans la société, à tous les échelons. Des initiatives existent comme celle conjointe de l'Union Européenne, de l'ERGO Network et de Google, qui lancent le programme PECAO (Peer Education To Counter Antigypsyist Online Hate Speech) à la rentrée 2020, visant à former des jeunes à la lutte contre l'antitsiganisme en ligne et émettre des préconisations en la matière. En France, ce programme sera mis en œuvre par l'association La Voix des Roms et j'y participerai. Mais sans réelles volontés nationales, sans remises en question du droit, sans mobilisations larges et coordonnées, sans effort de la part des relais médiatiques, le combat sera bien difficile. Les Gens du

voyage ne sont pas intrus, ils sont européens, ils sont français, leur histoire, leurs modes de vie, leurs différentes cultures, leurs savoirs font partie de notre patrimoine commun.

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Merci William. Vous évoquez là une problématique qui concerne spécifiquement la France, et la France fait en effet partie des rares pays européens qui ne considèrent pas la communauté Roms. Elle considère aussi la France, et on peut le comprendre, comme une Nation complète. Je voudrais aussi passer la parole à notre deuxième expert, Maître Braun. Je vous invite à vous présenter et à parler plus spécifiquement de la communauté Roms.

[M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.](#)

Bonjour ! Henri Braun, je suis avocat et je suis spécialisé depuis un certain nombre d'années sur les questions de racisme, de discrimination, et de discours de haine, en particulier vis-à-vis des populations romanis, mais pas seulement. Ce qu'on constate avec le confinement que nous avons vécu récemment, c'est que les différences idéologiques se sont durcies, et on a notamment une résurgence assez nette du vieux phénomène d'opposition entre les sédentaires et les nomades, puisqu'évidemment nous étions tous sédentaires, plus que d'habitude lors de ce confinement.

Un certain nombre de vieux fantasmes sont donc ressortis sur les Gens du voyage comme propagateurs d'épidémie, etc. Avec d'un certain côté une envie liée à un mode de vie perçu comme plus libre, et de l'autre, une véritable méfiance. Le problème en France c'est l'existence d'un statut des Gens du voyage qui est un statut législatif et qui va soumettre les Gens du voyage à une législation spécifique sur une base que j'estime être une base raciale. J'ai développé ce point de vue devant le Conseil constitutionnel à plusieurs reprises, je n'ai pas été entendu, parce qu'évidemment ce n'est pas audible dans un système d'universalisme républicain, c'est pourtant le cas. Donc il y a une faille de la République, et ce ne sont pas les principes républicains qu'il faut changer, il faut accorder le droit français à ces principes républicains, et combiner l'universalisme républicain et la défense des minorités, parce qu'il y a des minorités dans une grande partie du monde, et il y en a en France.

Le problème c'est donc ce statut spécifique aux Gens du voyage qui fait que les Gens du voyage qui circulent ne sont pas soumis aux mêmes droits, aux mêmes pratiques, que par exemple des retraités qui vont prendre un camping-car pour passer des vacances. Cela pose un véritable problème, qui est accentué par des pratiques administratives anciennes, par un discours médiatique, c'est-à-dire qu'il y a eu et ça s'est un peu calmé, car depuis les associations Roms ont pris la parole et intenté des procès ; il y a eu une affaire très emblématique en 2005 où France 5 avait consacré une heure de débat au thème suivant : « Délinquance, la route des Roms ». Au-delà du jeu de mot un peu douteux, on a eu tout l'exposé de théories racialisantes qui liaient une appartenance ethnique et une supposée délinquance. Cette émission a été condamnée, et depuis les médias ont compris qu'on ne peut pas dire n'importe quoi par rapport aux Gens du voyage, et l'antitsiganisme est reconnu maintenant comme une forme de racisme, et une des formes de racisme les plus pernicieuses à l'heure actuelle en France et en Europe. Parce que pendant longtemps, en France comme au niveau européen, la question des Gens du voyage était traitée uniquement sous l'angle de la misère, de la pauvreté : on doit aider ces gens à s'émanciper, à s'intégrer... Ce n'est pas ça le problème !

Parce que lorsqu'on appartient aux Gens du voyage, on a un mode de vie tributaire de données économiques, on se déplace pour travailler ou comme commerçant forain, ou comme artisan dans le domaine du bâtiment où on cherche une propre patientèle comme le font tous les commerçants. Donc le problème n'est pas un problème de pauvreté, de misère, d'exclusion, mais plutôt que cette pauvreté et cette misère qui existent effectivement sont liées à un système qui ne permet pas par exemple la scolarisation des Gens du voyage et des Roms. Et lorsque je parle des Roms, je ne parle pas seulement des quelques milliers de personnes qui sont dans des bidonvilles, je parle de l'ensemble des gens de culture romani en France.

Ce problème de scolarisation est essentiel : on a quelques dispositifs qui existent au niveau de l'école primaire, qui sont tout à fait insuffisants malgré l'action des associations qui font ce qu'elles peuvent, et au niveau du collège, on n'a plus rien. On dit aux gens « *inscrivez-vous au CNED* », et c'est pour ça qu'il y a malheureusement très peu de voyageurs qui sont diplômés, et William est une exception. Que se passe-t-il quand on voit un voyageur qui est diplômé et qui donc a accès à une parole légitime ? On voit que depuis un an il a réussi à produire des données extrêmement précises sur les aires d'accueil, leur localisation et leurs problèmes, ce qui n'a pas été fait du tout depuis 50 ans par l'Etat français, tout l'administration pléthorique, par toutes les associations qui sont subventionnées au niveau français et européen, tout cela n'a pas été fait. Et voilà que ce garçon arrive, et le fait sur ses temps de loisir, puisqu'il gagne sa vie par ailleurs. On a un déni qui est typiquement français, et il faut que ce déni cesse. Les choses sont en train d'évoluer, mais il reste beaucoup à faire, par exemple par rapport aux réseaux sociaux. Il y a eu par exemple l'an dernier une vague d'antitsiganisme particulièrement violente à l'encontre des Roms roumains vivant dans les bidonvilles, tout cela s'est développé sur les réseaux sociaux, et ça a été rendu possible par l'ensemble de ce système politico-médiatique qui présente les Roms comme un problème, et on a vu des actions extrêmement violentes.

On a donc affaire à un racisme structurel, à un racisme entretenu par un discours médiatique, un racisme autorisé et développé par des pratiques administratives et un statut d'exception, donc il faut véritablement prendre ce problème à bras-le-corps. Je vais faire une critique assez forte du Conseil de l'Europe, même si son action est admirable à bien des égards, où on a un véritable souci sur cette question : d'abord on amalgame Roms et Gens du voyage d'une façon, et ça William l'a bien démontré, qui n'est pas du tout valable, et surtout on dit que l'ensemble de cette population, à admettre qu'elle a des caractéristiques communes, au-delà des différences de mode de vie entre Gens du voyage et la culture romani avec sa langue, son identité, qui sont systématiquement liées. Donc cela consiste à prendre cette population comme un ensemble, comme un ensemble qui pose problème, et dire on va les rassembler, on va les intégrer, et on va résoudre leurs problèmes. Alors que non ! Il faut simplement laisser les gens vivre tranquillement, ce que je demande c'est l'application du principe républicain d'égalité, et qu'on mette en œuvre des politiques fortes d'antitsiganisme. Le problème, ce ne sont pas les tsiganes, le problème ce sont les racismes individuel et institutionnel. Le problème a été posé, et maintenant il faut le résoudre tous ensemble.

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Merci Maître Braun, je vais repasser la parole à William Acker puisque je vois que Maître Braun vous a cité. Vous êtes justement le jeune « gens du voyage » qui a fait des études et qui a permis de donner des données. J'ai une demande d'intervention de Gilbert Flam mais on interviendra dans la prochaine table-ronde que présentera Karl. Je repasse la parole à William.

[M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche \(Sinté\)](#)

Pour parler très rapidement du recensement, merci Maître Braun pour ces compliments, je ne suis pas le seul voyageur à avoir fait des études, on est quelques-uns mais effectivement c'est extrêmement résiduel.

Ce que je fais aujourd'hui c'est une étude sur l'ensemble des départements français. C'est un recensement. Des recensements des aires d'accueil il y en a déjà eu en France, mais très souvent c'était fait par département, ou sur une échelle très localisée. Moi je recense l'ensemble des aires : aujourd'hui sur un échantillon de 47 départements avec près de 700 aires d'accueil, nous arrivons à des chiffres absolument effarants, nous avons plus de 80% des aires d'accueil qui sont situées en dehors des zones habitées, en dehors des villes, le plus loin possible. Sur ces 700 aires, 63% sont soumises à des nuisances industrielles ou environnementales, qui expliquent en partie aussi – et ça aussi les sciences humaines l'ont très bien montré – pourquoi les gens du voyage ont une espérance de vie de 15 ans inférieure à la moyenne nationale.

Il y a une relégation qui est donc systémique, il y a un choix de localisation des aires d'accueil qui est systémique. Et surtout, le système d'accueil est particulièrement déséquilibré contrairement à ce que le législateur a présenté en France, c'est-à-dire que les gens du voyage ont extrêmement peu de recours, de droits, ce sont surtout des obligations. On est obligés de vivre sur une aire d'accueil, on ne peut pas vivre en dehors à moins de devenir propriétaires de son propre terrain, et encore, on peut subir des interdictions d'urbanisme qui font qu'on ne peut pas y stationner plus de trois mois, par exemple. On est obligés de vivre dans un système où les lieux d'accueil font l'objet d'un choix public, et la puissance publique s'exerce sans qu'il n'y ait une possibilité de répondre. La seconde chose problématique c'est qu'avant le système d'accueil français, avant les lois Besson de 2000, il faut quand même rappeler qu'en France il y avait la possibilité, même précaire, et elle était extrêmement précaire, de se poser et de stationner dans quasiment toutes les communes françaises. Aujourd'hui, sur les plus de 36000 communes françaises, moins de 4% des communes acceptent le passage de gens du voyage. Ce qui veut dire que sur des départements comme l'Aisne (02), vous avez 8 villes qui acceptent les gens du voyage sur plus de 850 villes. Il y a moins d'1% des communes de l'Aisne qui acceptent légalement la présence de gens du voyage. Dans toutes les autres, ils sont en stationnement illégal. Evidemment, ça pose un problème sur la question du principe d'égalité, et Henri a très bien répondu. Il ne faut pas forcément changer l'objet de la Constitution française, c'est de toute façon un peu illusoire d'y croire, mais il faut simplement accorder les textes à la Constitution. Aujourd'hui, force est de constater que plus on travaille sur la question, plus on se rend compte qu'il y a un problème clair de constitutionnalité de ces textes. Evidemment, ça constituera l'avenir du travail juridique sur la question.

[Gilbert Flam, procureur de la République et président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme \(Licra\)](#)

Merci. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'ont dit William Acker et Henri Braun. Il faut assurer le respect de l'égalité des droits en France.

Mais la situation des Roms et des Gens du voyage n'est pas seulement problématique en France. Nous avons fait dans le cadre du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion

(CDADI) du Conseil de l'Europe une enquête auprès de l'ensemble des OING qui interviennent sur ces thèmes. Nous avons constaté que pendant la période la plus difficile du Covid, la situation des Roms a été détestable, pratiquement dans tous les pays d'Europe, particulièrement dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les autorités étatiques ont pris à leur encontre des mesures discriminatoires, avec des restrictions considérables, plus importantes que pour le reste de la population, en matière de déplacements et en matière d'accès à l'éducation et à la santé. On a vu en Europe, sur les réseaux sociaux, la multiplication des discours de haine qui ciblaient ces populations en établissant un lien direct entre la propagation du virus et les Roms, mais aussi les asiatiques, les migrants et les juifs. Ce qui nous amène à affirmer qu'aujourd'hui la régulation des réseaux constitue un véritable enjeu en raison de l'écho qu'ils donnent aux discours de haine racistes, antisémites et xénophobes et à leurs conséquences, comme le recours à la violence contre les populations victimes de ces discours.

[M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche \(Sinté\)](#)

Très rapidement, l'année dernière j'ai mené une petite étude internet sur les mois de juin-juillet-août : il y a eu environ 3-4 articles de presse locale publiés par jour, sur l'ensemble des médias, sur les gens du voyage. 90% des articles publiés, donc plus de 200 articles, qui mentionnent les gens du voyage, parlaient soit d'installation illégale, soit de délinquance. Et l'utilisation abusive de la mention « un homme de 27 ans a cambriolé une maison. Cet homme est issu de la communauté des gens du voyage » est problématique. Nous on ne peut pas vous la retourner, on ne peut pas dire « cet homme est issu de la communauté des gens sur place ». Ça produit un effet détestable, car une personne qui commet un délit qui n'a absolument rien à voir avec sa catégorisation administrative, ne commet ce délit non seulement d'une manière individuelle, mais il entraîne un collectif derrière. Ce traitement de l'information mérite vraiment un moratoire dans les rédactions de presse, que les journalistes en ont conscience, et que souvent c'est une question de rédaction. Là aussi, la presse a un rôle fondamental à jouer dans l'antitsiganisme, elle joue un rôle fondamental dans la propagation du message de haine, par manque de formation, clairement, et par des articles comme j'ai récemment lu dans La Montagne : « Ma vie près du campement sauvage de la Souterraine », en comparant les gens du voyage à des animaux, avec des gens qui prendraient les riverains pour des proies, avec un champ sémantique extrêmement violent, avilissant, déshumanisant.

On a aussi dans la presse une certaine presse à la fois locale avec des journalistes de manière individuelle, mais aussi une presse d'extrême droite comme Valeurs actuelles ou des journaux comme Causeur, vous avez des articles extrêmement racistes à l'intérieur et qui sont partagés sur les réseaux de manière très importante. Il y a un gros travail de sensibilisation à faire sur les rédactions de presse.

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Merci William, je voudrais dire à Henri qui souhaite prendre la parole qu'il peut allumer son micro et réagir.

[M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme](#)

Je voulais réagir à ce qu'a dit Gilbert Flam en disant que oui, évidemment, la dimension européenne est essentielle, et je pense qu'il faut bien distinguer deux questions : les gens du voyage et les Roms.

La question des gens du voyage elle se pose en France, au Royaume-Uni, en Belgique et en Suisse, mais c'est limité à l'Europe occidentale, et encore, seulement certains pays.

La question du racisme anti-Roms, d'antitsiganisme dans sa version culturaliste, et même parfois racialisée, elle se pose sur l'ensemble de l'Europe effectivement. On a des pays comme la Hongrie de Viktor Orban où il y a des discours néo-nazis qui circulent et sont repris par des acteurs politiques de premier plan. On a effectivement un problème qui existe au niveau européen, et qui appelle une réponse européenne. Je ne voudrais pas pour autant qu'on pense que le problème est plus important en Europe orientale qu'occidentale, car quand la Roumanie et la Bulgarie ont voulu adhérer à l'Union européenne, on leur a dit, à juste titre, vous devez d'abord traiter vos minorités correctement, et lancer un certain nombre de programmes par rapport à la misère des Roms dans vos pays respectifs. J'aimerais aussi qu'on ait le processus inverse, et qu'on ait des experts de l'antitsiganisme venus des pays d'Europe orientale qui viennent dans les pays d'Europe occidentale, et viennent voir comment les choses se déroulent parce que cette dimension anti-Roms culturaliste est également présente, et que c'est un fléau qui existe aussi au niveau européen pour toute une série de raisons historiques, notamment parce que le génocide des tsiganes par les nazis a été reconnu partiellement et tardivement. C'est-à-dire qu'en Allemagne, après la Seconde guerre mondiale, les services sociaux qui s'occupaient des tsiganes, ce sont les mêmes personnes que celles qui les avaient menés aux chambres à gaz et la situation raciale du génocide a été niée pendant longtemps, en expliquant que les tsiganes, ce n'est pas une race, mais que c'est un ensemble de gens qui sont asociaux. Donc on a quand même une histoire longue, qu'il faut voir aussi dans la longue durée sur le contrôle des populations qui a commencé au milieu du XIXe siècle dans l'ensemble des pays européens, donc on a quelque chose qui s'adresse à la constitution même de l'Europe.

Plutôt que de questionner la misère et les comportements supposés des Roms, on devrait se demander ce que le traitement des Roms nous dit de la construction des Etats européens et de la construction de l'Europe, que ce soit dans sa dimension communautaire, ou dans sa dimension « Conseil de l'Europe ». C'est ce retour réflexif qu'il faut faire, et on se rendra compte qu'en posant la question du contrôle des populations romanis, on pose la question du contrôle de tout le monde, car les tsiganes ont souvent servi de laboratoire aux systèmes de contrôle et de surveillance, qui ont ensuite été généralisés. J'ai peur que le sort des Roms en Europe ne s'étende à de larges secteurs de la population.

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Merci William. Je souhaitais dire qu'il y a sur la colonne de droite de votre écran une icône qui s'intitule « Documents », vous y trouverez beaucoup de documents, ils sont indexés par numéro de discussion. Je vous invite à les lire.

[M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche \(Sinté\)](#)

Oui on a parlé déjà de pas mal de choses, on a parlé du contexte politique et juridique en France. Il faut savoir qu'en France il y avait des quotas de gens du voyage par ville, par commune, il y a à peine 5 ou 6 ans, donc on part de très loin. Ma mère n'a obtenu le droit de vote « réel » qu'en 2012. Je parlais tout à l'heure des médias, mais sur le plan des discours politiques, on a entendu un ancien président de la République déclarer « *j'ai bien l'intention que nous puissions poser des questions à*

des gens qui n'ont jamais travaillé de leur vie, et qui pilotent des automobiles que bien des travailleurs de notre pays ne pourraient jamais se payer après une vie de labeur ». On a entendu le Maire d'une grande ville dans le sud-est de la France déclarer quant à lui « Ces gens-là doivent rendre des comptes, expliquer d'où viennent leurs caravanes et leurs grosses voitures. Nicolas Sarkozy au pouvoir les fera tous contrôler et expulser. », un ancien Premier Ministre a affirmé que nos concitoyens européens « roms n'avaient pas vocation à rester en France », l'actuel Président a quant à lui déclaré à propos d'un homme yéniche « il n'a pas les mots d'un gitan », ce qui montre ou une profonde inculture au plus haut niveau de l'Etat, ce qui est possible, soit un discours à dessein cohérent avec le caractère racialisant du droit français à l'égard des gens du voyage. Ce qui en tout cas semble vouloir dire qu'un gitan ne peut être capable de s'exprimer dans un français correct.

Cela joue extrêmement fortement sur la représentation sociale. Les seules fois où on consulte les gens du voyage en France, c'est au niveau départemental pour le schéma d'accueil où on accepte 5 à 6 représentants, qui ne sont même pas, la plupart du temps des gens du voyage, ou qui ne sont en tout cas pas, souvent, des gens qui vivent sur des aires d'accueil. Au niveau national il y a une « Commission Nationale Consultative des gens du voyage » où les gens du voyage sont non seulement minoritaires, mais en plus, l'assemblée rend des avis uniques, ce qui en fait aujourd'hui des instances de légitimation sans réel espace de représentation. On a des aberrations comme le groupe d'étude « gens du voyage » à l'Assemblée nationale qui est constitué en majorité de députés de sensibilité de droite et qui sont connus pour leur virulence à l'égard des gens du voyage sur leurs territoires. On a un effacement social de la parole des gens du voyage, une tromperie institutionnelle sur leur représentation, ce qui fait qu'on a des organes de légitimation des politiques d'accueil qui ne consultent pas les gens du voyage, c'est extrêmement grave. C'est pour cela que travailler sur la question des minorités, et sur un plan européen, est très important aujourd'hui.

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Merci William pour cette intervention. Il y a dans la messagerie une remarque d'Elisabeth Dietrich qui indique qu'en Autriche, l'égalité des droits pour les Roms existe, et qu'ils profitent d'une autonomie comme les autres minorités. Si Elisabeth souhaite intervenir, qu'elle n'hésite pas. Ce que je vous propose, car là nous avons un peu dérivé du sujet des discours de haine, et de la question de la recrudescence et de la fiabilité des données sur internet, qu'on puisse poursuivre avec notre deuxième thème qui est lié : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vie humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire nos libertés civiles ? ». Donc je vais repasser la parole à Karl, s'il est d'accord. Je vais réinviter Henri, William et Gilbert à y participer et à s'exprimer également sur ce sujet des discours de haine.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci Claude, et merci aux intervenants pour leurs prises de parole. Il y a des questions qui apparaissent dans les messages, alors peut-être que vous pourriez répondre directement dans l'espace. Je vous propose de passer au sujet suivant : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vie humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »

II. Sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vie humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »

M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme

La crise sanitaire que nous avons vécue récemment a forcément entraîné, de façon temporaire, une diminution drastique des libertés fondamentales : la liberté de circulation, d'association, d'expression aussi un petit peu. Et le risque, quand on crée un état d'urgence, même s'il fallait le faire, c'est que celui-ci tende à rentrer dans le droit commun. On l'a vu en France dans l'état d'urgence anti-terroriste, on risque de le voir également pour l'état d'urgence sanitaire. Un certain nombre de dispositions qui avaient été adoptées de façon temporaire tendent à rentrer dans le droit commun, ce qui nous amène de plus en plus vers une société de surveillance et de contrôle. Et de ce point de vue-là, la crise du coronavirus risque de jouer le rôle d'accélérateur et de mettre à mal la défense des libertés. Car si la sécurité, notamment la sécurité sanitaire est la préoccupation majeure des gouvernants, ou la préoccupation majeure prêtée par les gouvernants aux citoyens, on a un véritable problème. On a le sentiment que les phénomènes qui préexistaient comme les violences policières ou les contrôles d'identité abusifs se sont retrouvés amplifiés à l'extrême pendant le confinement.

Quelles sont les réponses qu'on doit apporter à ça ? Et là effectivement je parle de la France, mais on pourrait parler de l'ensemble des pays européens, de l'ensemble des restrictions aux libertés dans les pays européens. Cela appelle une vigilance toute particulière pour préserver les libertés fondamentales, le vieil humanisme qui forme la base de la civilisation européenne. Nous sommes en train de glisser vers une société qui est de moins en moins démocratique, de moins en moins un Etat de droit, de plus en plus une société de surveillance, de contrôle et de répression. La progressivité de ce glissement fait qu'on ne s'en rend pas compte. Mais on a un grignotage des libertés qui s'est accéléré depuis quelques années, avec sans doute une tendance lourde pour les mois et les années qui viennent, donc il faut réagir par rapport à ça.

Si on parle de la liberté d'expression, il faut évidemment réprimer les propos racistes sur les réseaux sociaux, tout en gardant le caractère cardinal de la liberté d'expression. J'estime qu'en France, les propos haineux doivent être traités de façon spécifique, par des juridictions spécifiques, et avec des règles procédurales spécifiques pour garantir la liberté d'expression. Il ne faut en aucun cas permettre à l'administration ou aux GAFAM de faire le tribunal ou la police. Heureusement cette tentation a été repoussée par le Conseil constitutionnel, et là je ne parle pas de l'exemple français, mais d'un magistrat, qui a estimé il y a quelques jours que ce n'était pas possible, pas constitutionnel, et fort heureusement. Je pense qu'il y a un véritable problème, car sous couvert de lutte contre les propos racistes, on risque de mettre à mal la liberté d'expression. On pourrait peut-être me qualifier d' « old school », mais je suis ce qu'on appelle en matière de libertés publiques un régime répressif, qui est en réalité le régime libéral, c'est-à-dire que je pense que chacun soit responsable de ses actes, et il faut voir aussi quel est le poids social de ceux qui parlent. Effectivement, lorsque M. Dupont ou Durand tient un propos haineux sur un réseau social, c'est extrêmement dommageable, et cela doit être condamné. Mais lorsqu'un élu comme le maire de Cholet il y a quelques années avait déclaré à propos des gens du voyage « Hitler en a pas tué assez », qu'il a été condamné, et qu'il est encore député et maire, là je pense qu'on a un véritable problème. On n'arrivera pas à lutter contre tous les propos de haine, c'est là que l'éducation joue un rôle important, je pense à la reconnaissance de la langue et de la culture romani au niveau européen, il faut que la langue romani soit reconnue comme une langue européenne à part entière, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Et il faut que lorsque

ces propos, ces actions sont le fait de personnes qui sont des élus, qui ont un poids, c'est là qu'il faut les réprimer a posteriori, et en aucun cas instaurer un contrôle a priori par des gens qui ne sont pas formés pour le faire. Il ne faudrait pas que la lutte contre le racisme mène à une mise sous contrôle de la liberté d'expression.

[Gilbert Flam, procureur de la République et président de la commission Internationale de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme \(Licra\)](#)

Je suis magistrat honoraire, actuellement en activité dans le département de Seine-Saint-Denis et j'ai en charge, au parquet du tribunal, la prévention de la délinquance.

Je rejoins ce que vient de dire Maître Braun sur la nécessité d'assurer la répression des auteurs des discours de haine sur internet. J'ajoute qu'il faut également avancer sur la responsabilité des grandes plateformes dans la diffusion de ces discours.

Je souhaiterais faire une intervention en trois points. D'abord, j'évoquerai le cadre juridique et les conditions qui sont posées à l'exercice des mesures d'urgence. Ensuite, je parlerai des enjeux du déconfinement et de la sortie de crise. Enfin je conclurai sur ce que nous pouvons faire pour peser sur les politiques publiques qui seront mises en œuvre dans « l'après-covid-19 ».

Sur le régime juridique, je rappellerai d'abord que c'est un régime dérogatoire qui est prévu par la Convention européenne des droits de l'homme. C'est un régime qui permet, dans certaines circonstances, lorsque l'intérêt national, la sécurité des populations, l'ordre public, ou la santé publique des populations sont menacés, de limiter ou parfois même de suspendre une partie de ces libertés publiques. Les Etats européens, pour un certain nombre d'entre eux, ont, avec le confinement, interdit ou restreint les rassemblements et les déplacements des populations pour empêcher la propagation du virus.

Mais il faut préciser que la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme posent des conditions extrêmement strictes qui ont été rappelées par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Ces précisions sont importantes pour les ONG qui travaillent dans des pays où les régimes sont autoritaires ou illibéraux. Toute dérogation à la Convention européenne des droits de l'homme peut être soumise à l'évaluation de la CEDH, ce qui suppose que les juges nationaux restent en mesure d'exercer leur contrôle juridictionnel sur les décisions des gouvernements.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a rappelé que la Convention européenne, pendant cette période dérogatoire, interdit les normes qui créeraient ou aggraveraient les discriminations et qui remettraient en cause les politiques d'inclusion. Les droits au respect de la vie privée, à la protection des données, à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association doivent également être respectés. Enfin, elle a rappelé que « la pandémie ne devait pas servir de prétexte pour réduire au silence les lanceurs d'alerte ou les opposants politiques ». Bref, je reprendrais une expression de la ministre française de la Justice : « L'Etat de droit n'est pas mis en quarantaine pendant l'épidémie de Covid-19 ». Quand nous ferons le bilan, nous devons examiner la façon dont les Etats membres du Conseil de l'Europe ont respecté leurs obligations...

Nous avons constaté qu'un certain nombre de gouvernements européens, notamment en Hongrie, en Pologne, en Turquie ou en Russie, ont profité de cette période de crise pour modifier le

fonctionnement des institutions au profit des seuls exécutifs. Et surtout, ces gouvernements et d'autres ont pris des mesures discriminatoires à l'encontre des Roms et des migrants. Ils ont également pris des décisions destinées à affaiblir les contre-pouvoirs, tels que la Justice, et les ONG ont vu leurs moyens et capacités d'intervention limités pendant cette période.

Nous constatons aujourd'hui un recul de l'épidémie et on rentre progressivement dans une phase transitoire où l'ensemble des institutions recommencent à travailler normalement, la Justice notamment mais aussi les parlements. Nous sommes confrontés dans cette période à un double risque :

Au nom de la sécurité, les gouvernements peuvent décider de maintenir certaines des mesures prises dans l'urgence en les inscrivant dans le droit positif. C'est ce que nous avons connu en France, après les attentats de 2015.

Des gouvernements peuvent oublier de supprimer certaines de ces mesures, notamment l'usage des technologies de surveillance qui ont été proposées et mises en œuvre au nom de la sécurité sanitaire. L'historien Yuval Noah Harari expliquait dans un article du Financial Times du 20 mars que des décisions qui prennent, en temps normal, des années de discussions et de tergiversations, ont été actées en quelques heures pendant cette période. Il y a des technologies immatures voire dangereuses qui ont été utilisées parce que le risque de ne rien faire était trop grand. La balance entre le droit à la vie, la protection de la vie humaine et les atteintes aux libertés individuelles, a basculé en faveur de ces mesures d'urgence. Ainsi, au nom de la sécurité sanitaire, nous avons vu des médecins, notamment des épidémiologistes qui connaissent bien leur sujet, considérer que le traçage électronique était indispensable à la lutte contre le Covid-19, alors que des informaticiens, qui étaient peut-être un peu plus au fait des risques pas suffisamment contrôlés de l'intelligence artificielle, ont été parmi les plus fermes opposants à ce traçage. Je rappelle que « traçage », ça veut dire également « création de fichiers », avec des données de santé personnelles sur lesquelles il est très important d'avoir le maximum de contrôle et de garanties. Aujourd'hui, nous ne les avons pas forcément. On a vu aussi les GAFAM qui contrôlent déjà des milliards de données personnelles offrir leurs services pour mettre en place ce traçage électronique, avec à la clé le risque de les voir disposer de données personnelles particulièrement sensibles, sans que les personnes concernées aient leur mot à dire.

Pour l'avenir, je crois que les ONG ont un certain nombre d'obligations. Il faut d'abord trouver, ou créer, des espaces de réflexion collective, notamment sur l'usage de ces technologies, et sur les conséquences qu'elles peuvent avoir sur le fonctionnement de nos démocraties. Il faut ensuite mettre en place une régulation des réseaux sociaux pour mieux lutter contre les discours de haine. Il faut enfin que les ONG se concentrent sur leurs missions : éduquer, fédérer, entraîner pour améliorer le fonctionnement de nos démocraties.

Nous devons refuser d'opposer ordre et désordre, sécurité et liberté, puisque ce sont des oppositions qui sont pour les ONG un peu artificielles. La démarche des ONG bouleverse forcément l'ordre établi parce qu'elles luttent contre les dysfonctionnements et les injustices. Nous ne pouvons pas renoncer à cela.

Nous devons également promouvoir la responsabilité de chacun et la délibération collective. Nous ne devons pas nous en remettre aux experts, ou à un quelconque sauveur suprême, et organiser le dialogue entre les citoyens, les scientifiques, les chercheurs et les responsables politiques, à tous les niveaux, pour peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, particulièrement quand les crises surviennent, ou mieux, pour les prévenir.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci beaucoup, nous avons une demande de prise de parole d'Harry Rogge d'EUROGEO.

[QUESTION : Harry Rogge, EUROGEO](#)

Outre ce que viennent de dire les experts au sujet de la liberté et des restrictions qui y ont été apportées, j'ai participé hier au webinaire consacré aux migrants et aux réfugiés, on a parlé de ce qui se produisait sur les navires et dans les ports, et on a rappelé que le droit de la mer avait été suspendu dans l'ensemble de la Méditerranée. Je tiens à rappeler que ce ne sont pas seulement certains pays qui sont concernés, ceux qui ont un régime autoritaire, mais même aux Pays-Bas où j'habite, nous avons vu que les mesures prises à titre temporaire par l'exécutif tendaient au fur et à mesure, au fil du temps, à se transformer en textes législatifs. D'ailleurs il y a eu des manifestations aux Pays-Bas pour exiger que ces dispositions provisoires ne deviennent pas des textes de loi permanents. Aux Pays-Bas, je suis parvenu à mobiliser, par le biais de la Conférence des OING, nous avons adressé un courrier à tous les parlementaires présents au Conseil de l'Europe ainsi qu'aux membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Nous leur avons écrit au nom de 40 membres néerlandais de la Conférence des OING pour les sensibiliser au fait qu'ils sont tenus de faire respecter la Convention de Strasbourg et ses 3 piliers : la démocratie, les Droits de l'homme, et l'Etat de Droit. La responsabilité de communiquer avec les parlementaires et les exécutifs nous incombe à tous, il faut rester vigilants.

[QUESTION : David LOPEZ, Lifelong Learning Platform](#)

Bonjour, j'étais effectivement très intéressé par les interventions de William Acker et d'Henri Braun, mais bien sûr je pense qu'il faut traiter la question sous l'angle du droit, telle que vous l'avez posée. Je représente la Lifelong Learning Platform au niveau européen et il me semble que nous devons traiter cette question du point de vue de l'éducation. Combattre le racisme, l'antitsiganisme, toutes ces formes d'exclusion, passe quand même par la question de l'éducation, et il me semble qu'en cette période de crise sanitaire, l'éducation a été un peu mise de côté. En tout cas dans mon pays en France, on a traité la question par le fait que les enfants n'aillent pas à l'école, ce qui est une catastrophe, il faut repenser l'éducation du côté de la lutte contre le racisme. Il faut le traiter aussi du point de vue européen, car ce n'est pas seulement aux Etats de discuter des questions fondamentales d'éducation, c'est aussi ce qu'ont très bien dit William Acker et Henri Braun sur la question des droits.

[QUESTION : Bénédicte Colin, FAFCE](#)

Je vous remercie, je fais partie de la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe. Je tenais à remercier Messieurs Braun et Acker pour leurs présentations très intéressantes, et je vais rejoindre M. Lopez dans cette idée de restriction par l'Etat des libertés et des activités non économiques, qui ont été considérées il me semble comme des activités non essentielles pendant cette crise. En tant qu'association catholique, je tenais à relever la prise en compte en « deux poids, deux mesures », par l'Etat de la liberté d'association et de la pratique de la religion pendant cette

période. Je pense que dans le cadre du respect de la restriction de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, sur cette liberté de religion, il y a un principe de proportionnalité qui aurait pu à mon sens être apprécié d'une meilleure manière. Je parle aujourd'hui de la Belgique où il était possible d'aller boire une bière sans masque dans un bar et en respectant très peu les distances de sécurité, avant de pouvoir se retrouver à 30 personnes dans une immense cathédrale. Je pense qu'il est important de prendre note de cette appréciation assez arbitraire des gouvernements des activités qui ont pu être mises de côté, tout comme l'éducation, et d'autres. Je vous remercie.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci beaucoup, peut-être qu'Henri ou Gilbert veulent réagir ? Nous avons également toute une série de messages intéressants dans la fenêtre de discussion. Peut-être pourriez-vous répondre après coup. Nous arrivons à la fin de ce débat, Henri je vous donne la parole.

[Gilbert Flam, procureur de la République et président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme \(Licra\)](#)

Je souhaiterais réagir sur la question des réseaux sociaux et des discours de haine, qui sont des discours racistes, antisémites, xénophobes et complotistes. La position prise par le Parlement Européen est extrêmement intéressante. Elle a été prise dans le cadre de sa session plénière et dit que les discours de haine ne peuvent être considérés comme des opinions, et j'en conclus donc que ce sont des délits, qui doivent être traités par le droit pénal. Je crois que c'est d'ailleurs parfaitement compatible avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : il est nécessaire de réguler le plus rapidement possible les réseaux sociaux pour obtenir à la fois la condamnation des auteurs lorsqu'on arrive à les identifier, ce qui n'est pas toujours possible lorsqu'ils sont abrités par des plateformes en Russie par exemple. Cela pose aussi le problème du rôle des plateformes et d'une certaine forme de complicité. Je donne juste un exemple et je termine là-dessus : en matière de droit de la presse, les directeurs de publication sont responsables des textes qui sont publiés par leurs journaux.

[M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme](#)

Je prends la parole très brièvement, juste pour rebondir ce qui vient d'être dit. La pandémie a en effet posé la question de savoir quelles étaient les activités essentielles, qui ne sont pas uniquement économiques, et qu'on ait sacrifié la culture pose un véritable problème. Également, la question des réfugiés est une question dramatique qui se pose à l'Europe au moment où la Méditerranée devient un véritable cimetière. Il faut prendre cette question à bras-le-corps et la crise du Covid a contribué à masquer cette question qui est pourtant essentielle. Après, sur les prises de décisions politico-juridiques par rapport aux données scientifiques, il faut être extrêmement prudent. Les données scientifiques sont produites dans l'urgence, elles n'ont pas un degré de certitude suffisant, et surtout elles ne doivent pas dicter le droit. On ne doit pas passer d'une donnée scientifico-médicale à une dimension juridique : la dimension juridique et politique doit absolument être sauvegardée. On doit prendre des décisions par rapport à des valeurs qui sont les nôtres.

Le dernier mot en 30 secondes sur l'éducation contre le racisme, c'est essentiel, et ceux qu'il faut éduquer prioritairement ce ne sont pas les enfants dans les écoles, mais ceux qui sont en charge, en responsabilité : ce sont les élus, les policiers... Parce qu'on a, dans le monde entier, et cela a été redécouvert récemment, on a un problème de racisme structurel dans la police aux Etats-Unis, en France, et dans beaucoup de pays européens et du monde entier. Cette éducation vis-à-vis du racisme ne doit donc pas seulement se faire dans le cadre de l'école mais dans un cadre beaucoup plus global, et je pense que cela fait une transition avec la discussion suivante.

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Karl, je te laisse prendre le relais.

III. [Sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental »](#)

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Oui nous avons effectivement Sandra et Mona en ligne, pour cette 3^{ème} session du webinaire. La troisième session a pour thème « le droit à la connexion comme droit fondamental », avec trois intervenantes. Je ne doute pas que cela rejoigne des thèmes abordés lors des discussions précédentes. Sans plus tarder, je donne la parole à la prochaine intervenante.

[Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation \(IFEFF\)](#)

Bonjour, je suis Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF), qui est un organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie basé à Dakar. Je suis universitaire, j'ai toujours travaillé sur l'éducation à distance, avec tous les problèmes de connexion, de contenus, d'éthique et ce que vous avez dit tout à l'heure. Je suis persuadée et consciente du rôle très important de l'éducation pour éradiquer toute forme de stigmatisation, de haine.

Je vais essayer de vous présenter rapidement l'OIF. L'OIF est une organisation intergouvernementale présente sur les 5 continents et qui regroupe 88 pays. L'OIF met en œuvre une coopération multilatérale aux côtés d'autres opérateurs que sont l'Agence Universitaire de la Francophonie, TV5, l'AIMF, l'Université Senghor d'Alexandrie, et l'Association des Parlementaires français. L'OIF a pour mission principale de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, et d'appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche. L'OIF et le Conseil de l'Europe sont liés par une déclaration commune sur le renforcement de la coopération dans des domaines d'intérêt commun : les droits de l'Homme, la démocratie, l'éducation, la jeunesse, les médias, et les questions liées au genre.

Je vais essayer maintenant de répondre sur la question de la connectivité. La crise de la Covid-19, puisque c'est féminin maintenant, a servi d'amplificateur et de révélateur des inégalités existantes en matière de numérique, en général, et de la connectivité en particulier au sein des pays. Selon des chiffres communiqués par l'équipe spéciale internationale sur les enseignants, une alliance

coordonnée par l'Unesco, et sur les bases des données de son institut de statistique, pendant la Covid-19 « quelque 826 millions d'élèves et d'étudiants, soit la moitié du nombre total d'apprenants, n'ont pas accès à un ordinateur à domicile et 43% (706 millions) n'ont pas internet à la maison, alors même que l'enseignement numérique à distance est utilisé de manière massive pour assurer la continuité de l'éducation dans la grande majorité des pays. Les disparités sont particulièrement marquées dans les pays à faible revenu : en Afrique subsaharienne, 89% des apprenants n'ont pas accès aux ordinateurs familiaux et 82% n'ont pas internet ». Même lorsqu'il y a un ordinateur dans le foyer, il est utilisé environ par 10 personnes, l'élève n'a donc pas véritablement accès à cet ordinateur. *« En outre, alors que les téléphones mobiles peuvent permettre aux apprenants d'accéder à l'information, de se connecter entre eux et avec leurs enseignants, environ 56 millions d'apprenants vivent en des lieux non desservis par les réseaux mobiles, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne. »*

Dans cette perspective, l'espace francophone se distingue par une forte hétérogénéité des pays, de moins en moins connecté, en lien avec les chiffres de l'Unicef, plus de 29% des jeunes à travers le monde soit 346 millions de personnes de 15 à 24 ans, n'ont pas été connectés à internet. L'espace francophone fait malheureusement partie des zones où les jeunes sont les moins connectés. La connectivité s'est imposée comme un besoin fondamental, de plus en plus essentielle à la vie quotidienne, tellement intégrée à la pyramide de Maslow, on voit qu'elle fait maintenant partie de la base de ce triangle. Aujourd'hui, cette génération désignée par l'expression « Digital natives » (les « natifs digitaux ») considère internet comme vital, comme l'accès à l'eau ou à l'électricité. Il est vrai que chaque innovation technologique rend notre dépendance à internet de plus en plus forte.

La connectivité est reconnue comme un droit fondamental par les Nations Unies à travers des rapports et des procédures spéciales. L'accès à internet est indispensable non seulement à l'exercice du droit, à la liberté d'expression, mais aussi à celui d'autres droits : le droit à l'éducation, le droit de s'associer librement, le droit de réunion, de participer à la vie sociale, culturelle et politique, le droit à participer au développement économique et social. Une résolution adoptée au sein du « CDH » soulignant qu'il est important d'apporter une démarche fondée sur les droits de l'homme dans la mise en place et le développement de l'accès à internet, afin qu'internet soit ouvert, accessible et enrichi par la participation de tous les acteurs.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

On va demander à Lune d'intervenir maintenant.

[Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe \(AVE\)](#)

Bonjour, je m'appelle Lune Taqqiq je suis CEO d'une start-up qui est un nouveau média, je suis prospective, artiste plasticienne, enfin je suis un profil multi potentiel, et je m'intéresse au design sociétal via les nouvelles technologies depuis plus de 30 ans. Je vais vous apporter un éclairage un peu différent de ce qui a été observé pendant la crise du coronavirus, la fameuse crise du Covid. Il y a vraiment une nouvelle culture qui est en train de se mettre en place dans le monde. Elle est enthousiaste, extrêmement mobilisée : la société civile a montré sa capacité à s'adapter de façon remarquable, et c'est ce que je vais vous proposer, essayer de vous montrer toutes les pistes

formidables qui s'ouvrent à nous pour pouvoir traiter toutes les problématiques qui se posent depuis des années dans cette institution qui est la Conférence des OING. Je vais lire parce que le sujet est tellement radial, que si je n'ai pas mon calepin, je risque de partir dans tous les sens.

Mme la Présidente, je vous remercie pour cette conférence, et de poser ces questions à un moment où notre regard sur le monde change et où une nouvelle culture est en train de s'initier. Education, étymologiquement, veut dire « guider par ». Notre monde ne sera plus jamais comme avant, il a changé et c'est une nouvelle culture qui se dessine, et nous devons l'accompagner. C'est la main sur le berceau qui gouverne le monde... Notre civilisation naissante dans cette nouvelle ère se découvre dans cette nouvelle spatialité, et une nouvelle temporalité : le temps et l'espace sont repliés dans l'ère numérique. La crise du Coronavirus est un puissant projecteur de cette nouvelle culture qui se dessine à l'aube du 21 siècle. Il est un fait incontestable que les nouvelles technologies sont devenues un élément incontournable de notre mode de vie, notre façon d'interagir et de penser, et de nous penser. L'interface homme machine est présente dans quasi toutes nos actions... Pensez-y un instant... La réalité virtuelle est une dimension, un espace qui fusionne avec notre réalité matérielle. Réalité virtuelle, c'est presque un oxymore... « réalité » et « virtuelle » deux mots antonymes comme définition de l'ère numérique. Comment ne pas se sentir schizophrène dans cette contradiction, « où suis-je ? », « qui suis-je dans ce monde ? », et cependant c'est dans cet espace que nous façonnons aujourd'hui notre monde, la société, nos vies.

Il est urgent de pouvoir penser ce territoire de façon libre, équitable et accessible à tous... On peut comparer cela à l'accès à l'eau potable... C'est devenu vital ou tout cas c'est en passe de le devenir. Or, ce territoire est actuellement géré par une toute petite partie de la société dont la finalité des objectifs n'est pas une vision politique, sociale, mais bien, ne l'oublions pas, la conquête de marché et des profits toujours plus importants... la gouvernance des flux de données est le 6ème pouvoir. Aussi, l'accès au raccordement et à des interfaces libres et respectueuses est un droit fondamental : cela ne fait de doute pour personne, et il est urgent que des changements immédiats soient fait dès maintenant, car c'est aujourd'hui que notre avenir se joue. « Le XXI siècle sera spirituel ou ne sera pas », prédisait avec justesse André Malraux. Je suis un être spirituel, comme chacun d'entre nous ici, j'entends par là que je ne suis pas qu'un être organique destiné à produire, ma nature même d'être humain est de vivre pleinement avec mon cœur, mon esprit, ce qui vibre dans mon âme... Je ne suis pas destinée qu'à survivre de façon organique pour produire.

Dans cette commission, la Conférence des OING, c'est cet aspect de notre humanité qui nous rassemble. Or, nous vivons un moment de bascule dans l'histoire de l'Humanité dont l'enjeu est colossal. La question qui se pose est : qu'est-ce qu'être un humain au XXI siècle ? La fractalisation de la société a été paradoxalement accentuée avec l'apparition des nouvelles technologies alors que son objectif de départ était de nous rassembler.

L'outil en soi n'est pas l'obstacle. Cet outil devenu une prolongation indispensable de notre anatomie pour exister dans cette nouvelle ère se doit d'être unanimement compris dans ce qu'il offre, et de quelle façon il s'utilise, et à quelles fins. La connexion pour tous oui mais pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Et le droit au raccordement est un droit fondamental à notre époque et dans notre civilisation... Car sans raccordement cette réalité n'existe pas. La pensée créée et la compréhension de cette nouvelle réalité qui s'offre à nous offre de fait de nombreuses solutions et opportunités. Notre souveraineté en tant qu'être humain en dépend, c'est la base de notre contrat social... Une nouvelle civilisation émerge, or, pour le moment nous n'avons pas encore pu poser les caractéristiques culturelles de ce « réservoir commun » initié par la réalité virtuelle. La découverte et la fascination de

l'outil est terminée : ce qu'il offre nous apparaît aujourd'hui, nous commençons à réaliser ses limites, ses contraintes, de quelles façons il peut nous aliéner, et ses fragilités. L'outil n'est pas parfait, lui aussi est sensible aux virus et prédateurs de toutes sortes. Actuellement, le spectre du « code is law » est bien présent. Le « Law is code » a toujours été le socle de notre contrat social. Nous vivons dans une société qui se pense et se projette exclusivement en termes de chiffres, de gestion au regard de bilans comptables, ne valorisant que les actifs matériels à rentabilité à court terme de notre société. Notre culture est devenue celle de la crise, du manque, de la peur, nous incitant chaque jour davantage à donner notre consentement à des restrictions de nos modes de vie, de nos ressources et à abandonner notre pouvoir à des solutions supposées optimiser nos vies. Après quelques années d'expérience, force est de constater qu'elles optimisent le manque. La vélocité de l'intrusion de la technologie dans nos modes de vie a maintenant dépassé les usages que l'on peut en faire, elle est de plus en plus pénétrante, elle s'incarne. Façonnant nos modes de pensées, allant jusqu'à conquérir notre corporalité. Esprit, es-tu là ? La technologie via la réalité virtuelle est source d'une économie réelle bien qu'elle soit immatérielle. Sans notre collaboration et participation, elle ne peut exister. L'actif immatériel, c'est nous, notre façon de penser, de communiquer, notre façon d'être au monde : tout est porté par un individu bien réel. Or, toutes ces interactions génèrent de la valeur. Nous disposons de toutes les ressources pour façonner cette nouvelle culture, cette compréhension peut définir notre nouveau contrat social.

Le confinement a magistralement mis en évidence avec quelle rapidité la société civile s'est emparée de la technologie, elle a clairement manifesté sa maturité, son désir sincère et désintéressé de collaborer, d'être utile, de participer, cette volonté s'est exprimée avec force. Nous avons pu la voir, la mesurer, voir la richesse de sa diversité, élargissant la définition du mot valeur qui était réduite à la perspective financière. Et la vraie question est là ! Qui gouverne ? Pour qui, pour quoi ? Ainsi le comment apparaît. La mise en place d'une culture du partage à l'ère du 3.0 est une évidence, une société dans l'esprit des « creative commons » généralisée n'est pas une utopie, c'est un choix politique ! Nous avons tout entre nos mains, toutes les solutions sont là pour répondre aux questions posées ici. Tout est prêt et pour le réaliser, nombreux sont ceux qui ont œuvré depuis de nombreuses années pour offrir des solutions, créer des outils et des technologies ainsi que les modes d'apprentissage des usages qui les accompagnent. Nous ne pouvons pas imaginer de solutions si nous ne nous positionnons pas depuis cette perspective... C'est de ce point de vue que les solutions et ressources sont disponibles. C'est de ce point de vue qu'elles peuvent être mises en œuvre.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci. Je vais donner la parole à Sandra.

[Sandra Coulibaly, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie \(OIF\)](#)

Je voulais remercier Claude et Karl pour leur invitation et rappeler que les liens entre l'OIF et le Conseil de l'Europe sont anciens et existent depuis plus de 20 ans. Comme l'a évoqué ma collègue, nous sommes liés par une déclaration commune d'intérêt en matière de démocratie, de droits de l'Homme, la jeunesse, la diversité culturelle et linguistique, puisque la Francophonie regroupe 88 pays dont plus de 30 sont membres du Conseil de l'Europe. Mona a rappelé que la connectivité est pour nous un droit fondamental, reconnu par l'ONU et son organe subsidiaire le Conseil des droits de

l'Homme (CDH). Plus largement, avant la Déclaration du CDH de 2016, on trouve déjà ce lien et ces caractéristiques intrinsèques des droits humains d'interdépendance, d'inaliénabilité, et d'imprescriptibilité inscrit dans le droit à la connectivité lié au droit à l'éducation, à la liberté d'expression, et finalement au droit aux libertés individuelles. Je crois aussi qu'il est important de rappeler que cette question de connectivité s'inscrit non seulement en termes de droit fondamental, mais finalement de besoin et plus largement de sécurité humaine. Pas seulement en se fondant sur la question de cette pyramide de Maslow qui rappelle les besoins fondamentaux de l'être humain pour s'épanouir, se sentir en sécurité, car on voit bien que l'accélération de l'omnipotence d'internet, fait de la connectivité un besoin absolument fondamental et complètement intégré par la génération Y, en termes de sécurité humaine.

Pour revenir à notre sujet : que peut-on tirer de cette crise du Covid, qui n'est d'ailleurs pas terminée ? C'est non seulement un révélateur, mais aussi un amplificateur des inégalités en matière de numérique. La connectivité oui, mais en ce qui concerne le domaine de l'éducation, et Mona reviendra certainement dessus, oui la connectivité à internet est importante mais pas suffisante, il faut le rappeler, l'accès aux ressources éducatives est le corollaire à cette question de connectivité, l'un de va pas sans l'autre.

Les chiffres de la crise du Covid nous donnent le tournis. Je me fonde sur les chiffres de l'UNESCO et de l'IUT : c'est plus de 800 millions d'élèves, apprenants qui ne sont pas équipés, plus de 700 millions qui n'ont pas accès à internet à la maison, alors que la solution qui a été retenue, avec la fermeture d'écoles dans plus de 191 pays, c'est celle de l'enseignement numérique à distance. Alors qu'on le voit bien, les disparités sont très importantes entre les pays et au sein des pays, dans l'espace Nord comme au Sud.

Quelles sont les réponses possibles à cette double problématique de connectivité et d'accès aux ressources numériques ? La Francophonie a essayé d'apporter une réponse à la fois politique, et une réponse aussi opérationnelle de coopération sur le terrain. Elle l'avait amorcé en amont de la crise Covid, mais amplifié pendant aussi.

Clairement la réponse politique c'est de réaffirmer l'importance du numérique dans le projet francophone, qui est partagé autour de la langue française, mais qui doit cohabiter avec les langues partenaires des pays francophones. Rappeler que le français est une langue minoritaire dans l'espace francophone, et à nous de prendre cela en compte dans l'élaboration des contenus pédagogiques, pour s'assurer de l'accessibilité et de la cohérence des contenus avec la réalité locale et le contexte socio-culturel.

Réaffirmer aussi les principes de solidarité que la Francophonie place au cœur de son projet de coopération multilatérale. Ce sont peut-être des grands mots, mais j'aimerais le traduire concrètement : Le groupe de travail sur le numérique présidé par notre Secrétaire Générale est un groupe de travail inclusif avec les Etats et les gouvernements, la société civile, le secteur privé, intégrant les préoccupations de la communauté éducative, parce qu'on parle beaucoup de la connectivité auprès des apprenants, mais il y a aussi le volet enseignants, parents, et cadres de la fonction publique, pour accompagner et amortir ce schisme provoqué Covid-19 entre connecté et non connecté.

5 thématiques ont été retenues pour affirmer l'importance d'une stratégie francophone en matière de numérique : la connectivité et donc l'accès aux ressources numériques, le numérique pour et par l'éducation, et d'autres sujets corollaires puisque le numérique est une question transversale même si

la connectivité est la base fondamentale, c'est évidemment la question de tout ce qui concerne l'employabilité, l'entrepreneuriat autour du numérique et de l'éducation (et de cette fameuse édutech). Et enfin, la question de la régulation, de la réglementation, et plus généralement de la gouvernance d'internet. Je vais passer la parole à Mona pour les retours d'expérience « terrain » pour illustrer ce qu'a fait et ce que continue de faire la Francophonie pour garantir la connectivité au niveau du terrain, pour garantir ce droit et ce besoin fondamental pour nos populations et pour la communauté éducative.

[Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation \(IFEFF\)](#)

On peut toujours se plaindre de la connectivité mais on est toujours beaucoup mieux lotis que d'autres en Afrique Subsaharienne. Ici non seulement la connexion n'est pas stable, en Afrique, mais en plus elle est très chère. Pour voir donner un ordre de prix, on paye 10 Mo, ce qui n'est rien en Europe, 45 euros le mois, avec un salaire moyen de 350 euros. Sans compter l'internet mobile... Son tarif est très élevé.

Pour revenir à la connexion, bien que ce soit un droit fondamental, bien que pendant la crise de la Covid-19 tout est passé par internet, très peu d'émissions radiophoniques ou télévisuelles se sont substituées à l'école. L'internet est resté inaccessible à une grande partie de la population. À l'IFEFF nous étions conscients de cette réalité même avant la Covid et nous avons essayé de trouver une solution bien avant. Il y a des serveurs autonomes qui permettent d'avoir accès à un certain nombre de ressources sans être connecté à internet. Nous avons équipé un ensemble de campus numériques pour permettre à des personnes de venir, de se connecter, de prendre les mesures pédagogiques dont ils ont besoin sur leurs téléphones mobiles, sur leur ordinateur, de les consulter hors ligne, et même de faire les exercices hors ligne. Cette solution coûte 150 euros le petit boîtier, qui permet de connecter à peu près une cinquantaine de personnes.

Parallèlement, beaucoup de petites start-up africaines ont essayé de trouver une solution. Plein de petits projets ont émergé, comme le « Last mile », qui est une solution où on part du principe que 80% des messages que nous nous échangeons sont des messages entre nous qui ne nécessitent pas forcément un accès à internet. Sur ce principe, on peut connecter un village en intranet sans être connecté à internet. Il y a une autre solution proposée par une jeune camerounaise qui travaille sur le codage en offline qui permet aux jeunes de se connecter tout en étant déconnectés de l'internet.

Cela étant, ce ne sont que des solutions pour contourner l'usage, il faut que nous trouvions des solutions pour que l'Afrique principalement et d'autres pays soient mieux connectés, car c'est un droit fondamental et tout passe par internet maintenant : on fait nos courses sur internet, on se cultive sur internet, on réserve nos vacances sur internet... Plusieurs pays mettent aujourd'hui en place le vote électronique. Tout ce qu'on peut faire, ce ne sont que des solutions de remédiation mais à court terme.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci. Je vais demander à Lune de revenir car je vous ai interrompue tout à l'heure. Est-ce que vous voulez intervenir ? Je vois qu'il y a aussi une autre demande de parole.

[Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe \(AVE\)](#)

Tous ces problèmes de connectivité, d'accès à la communication, à l'outil, au support numérique... C'est un problème. En comprenant comment l'outil fonctionne, on peut se l'approprier, et toutes les ressources générées par nos actions pourront bénéficier et nous rendre complètement autonomes dans la gestion de notre outil de gestion de notre vie. C'est aussi une façon de pouvoir maîtriser les flux de communication. Aujourd'hui ce sont les liens sociaux qui décident qui voit quoi comme information, et quand. La gestion de la quantité d'information qui sera délivrée, à qui elle sera délivrée, et quand elle est délivrée, façonne notre façon de voir le monde et d'interagir.

Je me suis toujours posé la question : « Qui finance les logiciels de fake news ? », « à qui cela rapporte ? ». Ça ne rapporte évidemment pas aux citoyens, ça rapporte à des gens qui les utilisent, parce que ça crée du flux, ça peut modifier des comportements sociétaux, ça peut impacter le reflet que nous avons de nous à travers les réseaux sociaux, à travers les médias, n'ont rien à voir avec le reflet de la réalité. C'est ce que le Covid a montré ; la façon dont les citoyens se sont emparés du Covid : ils ont apporté des solutions partout, ils sont allés sur le terrain, ils ont pu se relier, prendre tout un tas de choses en charge, utiliser des imprimantes 3D. Ils ont été d'une richesse formidable, ils ont paré à l'essentiel, pris énormément de responsabilités, alors que notre gouvernement ne s'occupait qu'à commander des drones et se préoccuper de la technologie. L'urgence était sur le terrain : l'alimentation, aider les gens, trouver des tutos pour faciliter la scolarisation, etc. Ça, la société civile est capable de le faire, elle s'est prise en charge, elle l'a montré. Elle a montré sa puissance d'action et sa capacité à agir. Or, les réseaux sociaux, les médias, la manière dont on les utilise est fragmentée et on donne à certaines catégories de la population certaines informations, et à d'autres, d'autres. Nous vivons dans un monde fractalisé, et les informations que l'on nous renvoie sont fractalisées. C'est-à-dire que nous n'avons pas les mêmes informations en fonction de qui nous sommes, quand nous regardons nos flux d'actualités, et vous voulez que l'on puisse avoir une vision démocratique saine dans ces conditions ? À qui appartiennent les réseaux sociaux ? Qui les soutient ? Où est l'argent ? L'argent généré par la technologie peut être accessible. Il y a tout un tas de gens qui ont travaillé dans le monde sur toutes les solutions de logiciel libre. On peut dès aujourd'hui s'en emparer, elles ne demandent que ça. Pourquoi les Etats n'ont jamais choisi ces solutions qui sont beaucoup plus économiques, qui sont une garantie pour nos droits fondamentaux, qui nous permettent d'interagir sainement et d'avoir un reflet réel de qui nous sommes ? Toutes ces questions sont fondamentales.

Aujourd'hui il y a deux types de culture qui se dessinent : soit une fortement demandée par la société depuis des nombreuses années, qui est inclusive, participative, qui a cette vision d'un bien commun comme un, en étant chacun dans son individualité dans le respect, ou alors nous acceptons une technologie qui nous façonne et nous robotise. Voilà, ça n'est pas compliqué. La réalité virtuelle nous offre cette possibilité de nous affranchir de tout un tas de servitude et de pouvoir récupérer un peu de souffle. C'est un choix important, c'est un choix démocratique. Je suis étonnée que dans la situation exceptionnelle, improbable que nous vivions, des décisions soient prises aux niveaux gouvernemental, européen, sans que notre souveraineté en tant que peuple soit interpellée. Nous décidons de notre avenir commun, pas pour les 5 ans à venir, pour plusieurs centaines d'années. Tout ce qui va être mis en place au niveau technologique aujourd'hui, on ne pourra pas revenir en arrière. Regardez ce qu'il s'est passé avec Google, les GAFAM. On ne peut plus revenir en arrière... Il y a des

pays qui ont missionné des ambassadeurs auprès des GAFAM, on les considère comme des Etats. Il faut bien comprendre que ces outils, sans nous, ne peuvent pas fonctionner. Nous sommes puissants en tant qu'humains, dans le simple fait d'exister.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Nous avons deux questions et nous passerons à la thématique suivante. Je vais donner la parole à Bénédicte Colin.

[QUESTION Bénédicte Colin, FAFCE](#)

Je voudrais remercier Madame Laroussi, Madame Taqqiq et Madame Coulibaly pour leurs interventions très intéressantes. Je voudrais juste apporter quelques éléments européens quant à l'inégalité numérique pendant cette pandémie. En tant que fédération d'associations familiales, on a eu beaucoup de retours de nos membres. Madame Coulibaly vous avez dit à propos que cette pandémie constituait un amplificateur d'inégalités, et au niveau européen même si on a un accès sur le plan quantitatif beaucoup plus large, se pose la question de la qualité de l'accès. Je voudrais aborder l'idée que pour un ménage avec un ou plusieurs enfants, suivre une éducation en ligne lorsqu'il y a un seul ordinateur dans le salon alors qu'on est une famille avec 2, 3, 4 enfants, ça devient très compliqué sachant qu'un enfant a besoin d'un environnement calme pour étudier. Il est très difficile d'étudier sur son téléphone même si on a accès à internet, c'est une question de l'égal accès à l'éducation, et que l'éducation en ligne et numérique apporte beaucoup, de grandes opportunités, mais l'accès à internet n'est pas le même pour tous. Il y a donc des inégalités entre les familles, c'est cette observation que je voulais apporter dans cette discussion très intéressante.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

On a perdu nos conférenciers.

[Mme Claude Vivier Le Got, Présidente de la Commission éducation et culture](#)

Karl je te propose qu'on passe au sujet d'après, et le lien qu'on peut faire entre les deux sujets, c'est que le Covid a mis en évidence une discrimination des sexes : les filles ont été meurtries sur la question de l'accès à l'éducation puisque lorsqu'il y a un seul ordinateur dans la famille, il faut avoir conscience que ce sont les garçons qui l'utilisaient en priorité et les filles ensuite, que c'était le père qui l'avait d'abord, avant la mère. Donc je voudrais qu'on puisse utiliser cette transition pour passer à la quatrième table-ronde avec Isabelle Collet.

IV. [Sujet 4 : « Egalité des sexes »](#)

[Isabelle Collet, professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et directrice de la Revue GEF, Genre, éducation, formation](#)

Je me présente d'abord brièvement. Je suis de l'Université de Genève, je suis une ancienne informaticienne et je travaille sur les questions de genre en éducation. Je forme les étudiants du primaire et du secondaire aux questions de genre en éducation de manière obligatoire et évaluée, et mon intervention aujourd'hui porte plus spécifiquement sur les questions de fracture numérique, en particulier avec une question genre, mais aussi sur la manière de former les enseignants sur ces questions.

Il n'y a pas de fracture numérique en termes d'usage, je veux dire par là qu'hommes ou femmes, garçons ou filles, utilisent le numérique, même s'ils ne font pas la même chose. La fracture numérique n'est pas non plus dans l'accès à partir du moment où l'accès est possible, mais elle se situe du côté de la maîtrise du numérique. C'est-à-dire qu'actuellement, le monde numérique est conçu, développé, paramétré, et maintenu par des hommes blancs, de milieu socio-professionnel supérieur. C'est là qu'existe cette fracture. La conséquence, c'est d'abord un problème de justice sociale, en particulier parce qu'il y a des enjeux de pouvoir forts liés aux métiers du numérique : bons salaires, belles carrières, emplois assurés, etc. Deuxièmement, les développements numériques ont tendance à être centrés sur des préoccupations construites comme socialement masculines. Enfin, cela produit une exclusion des femmes de la transition numérique, et des décisions à prendre sur l'augmentation de la technoscience. Alors, quelles solutions ?

Bien sûr, moi qui suis formatrice d'enseignants, je préfère agir sur les enseignants que sur les élèves et les jeunes directement, car cela permet de démultiplier la solution. Il faut enseigner de manière égalitaire de la maternelle à l'université. Sur le principe, tout le monde est d'accord avec ça, et l'Union Européenne a produit beaucoup de textes en la matière, simplement je voudrais préciser qu'il ne s'agit pas uniquement de déconstruire des stéréotypes, et en particulier, des stéréotypes sur les sciences et techniques, comme on l'entend souvent. Evidemment qu'il faut déconstruire les stéréotypes, c'est la base... Si on est convaincus que les femmes ont un cerveau rose et sont incapables de faire de la science, on ne va pas s'en sortir. Mais il faut surtout former les enseignants et les enseignantes à prendre conscience que l'égalité, cela s'apprend, car on est élevés à l'inégalité. Et puis cela se transmet aussi, par des gestes professionnels, la répartition du temps de parole entre les garçons et les filles, les contenus... Je trouve ça étonnant qu'on en soit encore à discuter du sexisme dans les manuels scolaires. Cela devrait être un non-sujet, tellement c'est facile à débusquer. Une vigilance quant à la violence de genre : on commence seulement dans les universités à prendre conscience qu'il y a du harcèlement envers les étudiantes et également les étudiants et étudiants LGBTQI, là encore ça devrait être un non-sujet, nous ne sommes pas sur des éléments subtils.

Strictement sur la question du numérique, puisqu'on commence dans certains pays à former les élèves du primaire et du secondaire aux questions de numérique, ce sont spécifiquement les enseignants qui interviennent sur les questions de numérique qu'il faut former aux questions de genre, pour être certains et certaines que ce qu'ils vont transmettre, c'est une vision « gender-friendly » de la technique. Et là encore, c'est bien plus qu'une lutte contre les stéréotypes.

Et enfin, tout n'est pas entre les mains des hommes et des femmes, tout n'est pas entre les mains des enseignants et des enseignantes, il faut bien une prise de conscience des institutions, dont le fonctionnement même reproduit les inégalités, par exemple quand elles ferment les yeux sur des contenus d'enseignement qui seraient inégalitaires, et il faut prendre des mesures fortes pour changer des situations injustes. Par exemple, l'instauration de quotas n'a rien d'une mesure discriminatoire, c'est une mesure de rattrapage volontariste, et on peut maintenant sérieusement se

demander si on peut se contenter de 15% de femmes dans le numérique indéfiniment ou si on veut prendre des actions résolument volontaristes si l'on veut s'approcher de l'égalité.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Nous avons deux interventions, Bénédicte puis Lune. Si Janice le souhaite, elle peut prendre la parole également.

[Bénédicte Colin, FAFCE](#)

Merci beaucoup pour cette analyse très intéressante. Je ne vais pas parler au nom de la FAFCE, mais en tant que jeune diplômée, jeune professionnelle, car je souhaite aborder les limites de la discrimination positive. Il me semble que sous une certaine approche, l'idée de constamment de « cocooner » les jeunes élèves en considérant qu'elle doivent être aidées, c'est les aborder comme des victimes passives dans le système, et je pense que le plus important pour les femmes dans le domaine de l'éducation, c'est de leur fournir un système éducatif bienveillant et encourageant, et je suis d'accord qu'il y a encore des efforts à faire dans ce domaine-là, mais je pense que c'est bien de donner aux femmes l'idée d'être des jeunes professionnelles qui réussissent, non pas parce qu'elles ont été aidées, c'est quelque chose qui va toujours revenir dans leurs carrières, dans leurs études, mais sur la base de leur seul mérite personnel. Je vous rejoins sur beaucoup d'aspects mais je pense que c'est important d'apporter cette nuance.

[Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe \(AVE\)](#)

Les usages et outils technologiques sont aussi créés par une pensée masculine. C'est une manière particulière de penser et de réagir avec les interfaces. Il est important que cette façon d'interagir avec l'outil corresponde au mode de pensée féminin, cela permettrait une inclusion beaucoup plus facile du féminin dans ce monde technologique. Il est aussi dommageable que sans arrêt nos mises à jour modifient notre façon de naviguer avec les outils, parce que nous passons notre temps à travailler pour la technologie en apprenant constamment à nous adapter à elle, alors que pendant ce temps-là, on perd du travail pour nous. Voilà un autre point qui me semblait important.

[Sandra Coulibaly Leroy, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie \(OIF\)](#)

Je voulais rebondir sur les propos d'Isabelle, sur la question cruciale de l'usage de plus en plus important de l'intelligence artificielle dans l'accompagnement et l'élaboration des processus et contenus pédagogiques.

Un des fondements de l'OIF, c'est la question de la diversité interculturelle, linguistique, et par conséquent la question du danger de formatage par les prescripteurs de cette intelligence artificielle. On a en effet rappelé la question de la dominance dans le genre, dans ceux qui codent, construisent

l'architecture à travers ces algorithmes, à travers l'usage de l'intelligence artificielle. Cela se traduit par des biais dans l'apprentissage, des biais cognitifs. Au-delà de la question « genre », il faut être conscient de la dimension « linguistique », pas seulement de rapport de la domination de l'anglais, mais aussi de la maîtrise de la langue. S'il y a un maître mot, c'est celui de l'inclusivité, qui va bien au-delà de la question « genre ».

Ma deuxième observation, c'est sur l'importance de ce que permet la technologie, s'échapper peut-être de la sphère marchande, avec évidemment la question des ressources éducatives libres. À l'heure du numérique, il y a une absolue nécessité de s'appuyer sur le développement de ces ressources pour permettre une inclusivité démocratique.

[Isabelle Collet, professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et directrice de la Revue GEF, Genre, éducation, formation](#)

Je n'emploie jamais le terme de « discrimination positive » car « discriminer », ce n'est pas ce qu'on veut. C'est pour ça d'ailleurs que l'Europe parle d' « action affirmative » : il ne s'agit pas de discriminer les hommes pour qu'il y ait plus de femmes... En même temps quand on est dans le numérique les femmes représentent 15%, j'ai du mal à croire qu'on discrimine les hommes si on passe à 20 ou 30%. Et je suis entièrement d'accord avec la première intervenante, bien sûr il faut arrêter de faire porter tous les efforts par les femmes, car au bout d'un moment les femmes vont se demander si ce n'est pas de leur faute. Non, il faut prendre conscience qu'on est dans un système qui discrimine, évidemment, avec des institutions qui sont inégalitaires et qui sont embarrassées d'y faire face. Je dis souvent que si le jeu était « fair-play », on serait à 50/50 dans le numérique, autant d'hommes que de femmes. Alors, la question qu'il faut se poser, c'est : quels sont les 30-35% d'hommes qui sont dans le numérique pour des raisons qui n'ont rien à voir avec des questions de compétence, et tout à voir avec des questions de discrimination. On a actuellement une discrimination positive continue en faveur des hommes blancs des catégories socio-professionnelles supérieures qui les poussent vers le numérique. Toutes les actions que l'on va faire pour que les institutions prennent conscience de ces discriminations positives corrigent le tir vont permettre aux hommes et aux femmes de faire des choix plus libres, plus autonomes, et tendre vers une société plus égalitaire.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci, on va passer à la session 5 et je vais demander à Janice d'intervenir.

V. Sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus »

[Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de citoyenneté numérique et d'éducation.](#)

Je m'appelle Janice Richardon, et je suis membre du groupe de travail sur la citoyenneté numérique au Conseil de l'Europe et je travaille également au sein d'un réseau d'experts qui travaille sur la citoyenneté numérique. J'ai été invitée à parler de la démocratisation des contenus. Tout d'abord il faut voir ce qu'on entend par « contenus éducatifs » ou « bons contenus éducatifs ». Il faut penser tout d'abord aux outils utilisés par l'éducation des enfants, leur niveau réel, et le niveau dont on rêve. L'alphabétisation est un des objectifs clés, et on doit s'appuyer sur tous les moyens actuels pour l'améliorer, et la technologie est un outil incontournable. Vu l'évolution très rapide des savoirs, tout contenu doit intégrer et s'adapter à l'usage des nouvelles technologies. La pensée critique, également, est une question centrale aujourd'hui et les contenus pédagogiques doivent viser à aider les enfants à différencier clairement « information » et « infox » pour faire en sorte qu'ils conçoivent l'information intelligemment. Les enquêtes montrent que pendant la crise du Covid, les vidéos faisaient partie des ressources éducatives les plus utilisées par les apprenants. Rares sont les jeunes aujourd'hui qui créent des contenus de qualité, c'est donc à nous de leur apprendre ce que c'est, à créer du contenu en milieu scolaire. Au sein du groupe « Education à la citoyenneté numérique », nous soulignons l'importance de fonder les compétences sur des valeurs, des attitudes, des compétences, et un savoir et un esprit critique. Je pense qu'il faut renforcer ces savoirs et ces attitudes car ils constituent la pierre angulaire de la responsabilité et du respect réciproque. Il faut davantage de contenus de qualité, il faut mettre l'accent là-dessus. Il faut aussi nous assurer que ces contenus incorporent les valeurs et les attitudes proposés aux sociétés démocratiques.

Et enfin, qualité et inclusion. Beaucoup de contenus sont conçus pour le *mainstream*, la majorité silencieuse. Je pense qu'il faut aussi penser d'avantage aux plus jeunes et aux personnes âgées, ceux qui ont donc le plus de besoins. Quid des défis ? Quels sont les critères pour définir un contenu de qualité ? Que peut-on faire pour s'assurer que les écoles bénéficient des infrastructures nécessaires pour avoir accès à ces contenus de qualité, et qu'elles puissent ainsi préparer les futurs citoyens en développant des compétences adaptées au 21^{ème} siècle ? Par exemple, si on regarde les chiffres d'une enquête de l'Union Européenne réalisée en 2019, 18 élèves par ordinateur en moyenne, ce sont les chiffres de 2019, ou 60% des enseignants qui doivent eux-mêmes assumer la facture de leur formation. On ne sait donc pas choisir et utiliser les contenus éducatifs à bon escient.

D'autre part, il n'y a pas non plus suffisamment de bonnes pratiques parce qu'il n'existe pas assez de partage et d'échanges d'expérience. Malheureusement, l'école reste un microcosme, fermée à beaucoup des possibilités d'apprentissage offertes par l'environnement virtuel. Quant aux programmes scolaires, évidemment, on ne peut en sortir, et pourtant les programmes actuels ne prévoient pas les besoins d'apprentissage du 21^{ème} siècle, ils ne répondent pas aux besoins d'apprentissage contemporains, et les méthodes d'évaluation ne sont pas à jour. Il faut créer des contenus qui correspondent à ces 5 critères : l'alphabétisation, la pensée critique, la créativité, les valeurs et les attitudes, et l'inclusion. Mais nos écoles sont loin du but. Je vous redonne la parole Karl, merci.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci, je vais donner la parole à Sandra et Mona.

[Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation \(IFEFF\)](#)

Je voudrais évoquer l'enseignement à distance dans cette thématique n°5. Je travaille depuis plus de 25 ans sur l'apprentissage à distance, et je ne peux pas faire le procès de cette pratique. Avec l'enseignement à distance, j'ai appris à enseigner en présentiel. Je vous explique pourquoi : en travaillant à distance, on n'a jamais eu le feedback des apprenants, donc on mettait toujours en place des artefacts pour pouvoir les recueillir, et pouvoir travailler de façon à ce que tout le cours soit structuré de manière compréhensible par la majorité des apprenants. Donc on mettait des prérequis, des post-requis, des exercices complémentaires, le regard de l'apprenant qu'on perd en faisant de l'enseignement à distance est forcément à remodeler en mettant en place l'enseignement à distance. Maintenant, est-ce que les plateformes diffusent ou prennent en charge un modèle d'éducation bien particulier ? Forcément oui. Parce que toutes les plateformes disent : nous sommes sur la théorie du socio-constructivisme. Si nous sommes sur la plateforme d'apprentissage Moodle qui est la plus utilisée dans le monde, tous les concepteurs disent que c'est basé sur du socio-constructivisme. Mais est-ce que l'enseignement en présentiel ne se fait pas de la manière ? C'est à dire du transmissif : l'enseignant est là, il fait son cours, les apprenants rédigent religieusement ses mots et ses paroles, il y a très peu de travail collaboratif derrière. Du coup, je ne veux pas faire le procès de l'enseignement à distance. Je trouve que l'enseignement à distance reprend ce que l'enseignant fait dans sa vie courante et dans son enseignement.

Je vais vous donner un exemple concret que nous avons testé lors de la Covid. À l'IFEFF, nous avons mis en place un mini-groupe dans la Francophonie, sur ce même mini-groupe nous avons enseigné et mis en place des cours pour que l'enseignant arrive à mettre son cours à distance et à le dispenser à ces élèves. Et nous avons identifié un certain nombre d'outils qui permettent à cet enseignant d'enseigner, et sur ces outils, on a toujours expliqué que la technologie ne guide pas l'enseignant, mais que ce c'est plutôt à l'enseignant de modéliser la technologie à ses fins. Et ces enseignants-là, qui sont pour la plupart des novices, ont mis en place leur scénario pédagogique, ont choisi les outils les plus idoines à leur propos, ils les ont utilisés, ils ont innové. Ces enseignants qui sont dans leur salle de classe et qui sont très souvent démotivés parce qu'ils refont la même chose tous les ans ont innové, ont enseigné d'une manière plus attrayante, ont mis en place une interactivité avec leurs élèves. Ils ont utilisé des outils qui n'étaient pas forcément adaptés ou destinés à l'enseignement à la base, donc moi je ne veux pas faire le procès de l'enseignement à distance. L'enseignement à distance, comme l'enseignement en présentiel, hérite des tares et des bonnes pratiques.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci beaucoup. Je dirais qu'il s'agit d'outils et que c'est l'utilisation des outils qui est importante. Est-ce que Janice veut la parole, ou un participant ?

[Sandra Coulibaly Leroy, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie \(OIF\)](#)

Je crois qu'il faut rappeler que c'est une technologie extrêmement puissante à laquelle on a affaire, à cause de l'intelligence artificielle notamment, mais je crois qu'il faut faire confiance aux enseignants

dans leur capacité de développer des stratégies d'innovation et de contextualisation par rapport à l'enseignement traditionnel et les possibilités qu'offre l'enseignement à distance de renouvellement, d'adéquation. Je crois qu'il est indiscutable que le Covid-19 est un drame absolu mais qu'il a forcé les enseignants, les pouvoirs publics à reconnaître qu'il y avait un virage indispensable à faire dans l'utilisation de ces technologies pour renouveler les pratiques éducatives et les contenus pédagogiques, ne serait-ce que pour mieux répondre à cette génération de « natifs numériques » et d'utilisateurs des nouvelles technologies que sont les apprenants.

La deuxième chose est qu'il faut avoir conscience de notre responsabilité co-partagée en tant que société civile, ou effectivement en tant qu'Etats, gouvernements, organisations internationales qui travaillent sur l'élaboration de politiques éducatives publiques, de promouvoir des stratégies de diversité et d'évitement d'un formatage qui est réel, par la massification des données, par les mises à l'échelle, et le côté obscur de ces technologies. On a un devoir de vigilance.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci Sandra, Janice voulez-vous intervenir ?

[Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de citoyenneté numérique et d'éducation.](#)

Je pense qu'il faut prendre le point de vue des enfants en compte aussi, il y a des pays qui ont mené des études pour savoir ce qu'il s'est vraiment passé lors de la fermeture des écoles. Qu'ont fait les jeunes, les enfants ? En général ils ont repris leurs mauvaises habitudes, et ces mauvaises habitudes ont été renforcées. Un fort pourcentage de ces élèves a estimé que c'était Wikipédia et Google leurs outils principaux. Très peu en fait donnaient la priorité aux ressources recommandées ou attendues par leurs professeurs.

J'ai fait plusieurs interviews ces dernières semaines avec des adolescents et j'ai remarqué qu'ils n'avaient simplement pas l'habitude de travailler à distance parce qu'ils n'y sont pas habitués. Ils espèrent qu'il y aura à l'avenir un apprentissage mixte et que ce ne sera pas 100% sur internet que cela était le cas durant la pandémie. Il n'y a pas eu de transition. Ils aimeraient aussi un accès aux sites qui expliquent la plateforme, les commentaires du professeur, que tout soit sur une seule plateforme. Ce sont les résultats de mes interviews avec les jeunes.

[Jean-Claude Gonon, Association Européenne des Enseignants \(AEDE\)](#)

Je voulais simplement rebondir sur ce que disait Sandra Coulibaly, c'est-à-dire que la Covid a été une expérience grandeur réelle, les enseignants ont été obligés de se lancer dans cette expérience de l'enseignement à distance, ils s'y sont adaptés de manière extrêmement rapide, et on a vu le développement considérable des outils pendant ces deux mois, et je pense que les choses ne seront plus les mêmes après. Même avec le retour en présentiel, cette expérience est derrière nous et va certainement entraîner une évolution de l'enseignement.

Dans notre association, nous avons fait un sondage au sein des 21 sections européennes, nous avons constaté que ce qui vient c'est que ce qu'on cherchait à mettre en place, donc un enseignement

centré sur l'enfant, c'est quelque chose qui revient suite à cette expérience de la Covid. Je crois qu'on peut être optimistes, mais que c'est par la combinaison du présentiel et de la distance que va se trouver la solution, car ils ne vont pas oublier que ce que nous avons aussi constaté, c'est que pendant cet enseignement à distance, ce sont les élèves décrocheurs qui ont le plus décroché, et qui n'ont pas été récupérés par l'éducation. Ceux qui avaient déjà décroché du présentiel n'ont pas été récupérés par l'enseignement à distance, c'était une illusion qu'on a eue à un certain moment.

[Claude Vivier Le Got, en tant que présidente de la Fédération Européenne des Ecoles \(FEDE\)](#)

Karl, si tu es d'accord, j'aimerais intervenir comme présidente de la FEDE. Notre organisation rassemble plus de 530 établissements d'enseignement supérieur. La FEDE produit des examens, et l'expérience Covid a placé la FEDE devant la nécessité, quand bien même nous avons digitalisé des formes d'évaluation, de renforcer cette numérisation et de modifier nos pratiques. Tous ne s'évaluent pas à distance, tout n'est pas concevable en évaluation à distance. Nous souhaiterions nous appuyer beaucoup avec nos confrères de la société civile sur une façon de repenser ces évaluations qui aujourd'hui sont largement dominées par les outils dans une conception un peu outre-Atlantique. Nous avons une conception un peu plus européenne de la prise en compte des évaluations qui s'intéresse davantage à la prise en compte de l'aspect collaboratif, et de l'aspect je dirais sentimental, qui s'intéresse à l'être humain dans l'évaluation. On peut évaluer à distance, en ligne, des évaluations d'expertise et de compétences, on a un peu plus de mal à évoluer la construction du citoyen démocrate. J'ai terminé mon intervention sur ce sujet.

[Gilbert Flam, procureur de la République et président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme \(Licra\)](#)

Je voudrais juste témoigner d'une réalité en Seine-Saint-Denis, un département où il y a une très forte proportion de personnes et de jeunes d'origine étrangère ou d'immigrés de 2^{ème} ou de 3^{ème} génération. Je vais dans le même sens que mon collègue M. Gonon : les décrocheurs qui étaient déjà identifiés avant la crise ont d'autant plus décroché. La crise a conforté ce que je pensais déjà avant, c'est-à-dire que les enfants qui ont une relation difficile avec les enseignants ou avec l'école en général, qui n'ont pas les parents derrière pour les soutenir, ces enfants ne font pas de progrès dans ce cadre. Donc il y a une véritable difficulté : il faut à la fois s'adresser aux enseignants, aux élèves, aux enfants, et également aux parents. Le contexte familial va jouer beaucoup car cela va impacter la manière dont l'enseignement sera reçu et l'interaction entre enseignants et enfants.

Par ailleurs, c'est une question que je pose comme une bouteille à la mer. L'école est aujourd'hui, qu'elle soit à distance ou en présentiel, en concurrence avec les réseaux sociaux. Or, nous n'avons aucune maîtrise sur la manière dont les réseaux sociaux organisent l'information, et sur la manière dont les réseaux sociaux sont mélangés et mis en œuvre, avec les biais qui ont été soulignés tout à l'heure par Madame Coulibaly Leroy. Comment peut-on faire ?

[Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation \(IFEFF\)](#)

Je voudrais revenir sur deux aspects. À un certain moment, on a parlé de normes et standards sur l'enseignement à distance. Donc il y a une panoplie de normes comme le SCORM ou le IMS LD, qui sont très difficiles à mettre en place. J'ai travaillé sur le IMS LD où on intervient, on met en place une scène de théâtre pour mobiliser le scénario, et finalement on ne le fait pas car l'enseignement à distance est intuitif, et je ne sais pas qui est intervenu mais quelqu'un a dit que l'enseignant s'est retrouvé obligé de le faire, et il l'a fait, il a créé, il a mis en place les scénarios d'apprentissage, qui ont probablement permis à des élèves de suivre. Les élèves qui ont décroché, ce sont des élèves vraiment décrocheurs, mais on a récupéré des élèves qui ont pu travailler à leur rythme, et c'est peut-être des élèves qui étaient hors normes dans la salle de classe, mais qui ont pu, avec l'enseignement à distance, travailler à leur rythme et s'accrocher. Il y a eu bien sûr des décrocheurs mais certains se sont aussi rattachés à l'école car ils ont pu travailler à leur rythme.

Il y a un ensemble de groupes de travail sur la normalisation parmi lesquels le « JTC 36 » où on travaille sur la normalisation avec un esprit féminin, multilinguiste, où on intègre en plus du français d'autres langues, et ouvert à d'autres innovations. Pour ceux qui prônent le féminisme et l'égalité femmes-hommes, il faut aussi travailler sur la normalisation de l'enseignement.

Pour revenir sur le point 4 aussi, nous travaillons à l'IFEFF un portail pour l'égalité femmes-hommes où seront mises en place des ressources pour les enseignants, pour qu'ils enseignent sur comment intégrer la notion du genre dans leur salle de classe, dans le développement d'outils et de bonnes pratiques dans le domaine. On veut avoir avec le numérique une inclusion de toutes les personnes, la continuité pédagogique ne va pas s'arrêter avec la Covid, et on espère qu'après la crise, tous ceux qui étaient exclus de l'enseignement pourront reprendre avec tous les dispositifs qu'on a mis en place avec la continuité pédagogique de la Covid. Merci.

[Sandra Coulibaly Leroy, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie \(OIF\)](#)

Très brièvement je crois que toute cette conversation nous guide vers une réponse protéiforme. M. Flam a demandé comment répondre à l'ensemble de ces défis ? Il y a une question d'adaptation et c'est un des enseignements de la crise Covid. On va vers un modèle « phygital », c'est-à-dire hybride, sur lequel à la fois l'école, les systèmes éducatifs peuvent s'appuyer sur deux jambes : l'enseignement en présentiel et le numérique. Je crois qu'Anne a relevé une question essentielle qui renvoie au décrochage des élèves : comment amener l'éducation dans les tiers lieux ? Et non se concentrer uniquement sur l'espace normé. Amener, comme le numérique le permet, l'éducation dans les tiers-lieux d'apprentissage pour cibler ces jeunes qui sont sur les smartphones, les consoles, les réseaux sociaux plus que derrière les « cahiers ». Il y a une question d'émancipation sur des schémas orthodoxes dont on a hérité. Je pense aussi qu'il faut réfléchir sur la question des contenus : Claude l'a rappelé, il y a des enjeux majeurs sur l'évaluation. Je renvoie toujours à la question de la diversité. « La technique au service de » et pas le contraire, avec une attention portée au formatage. Je crois enfin qu'il y a une responsabilité sur les contenus, avec une vigilance par rapport à l'intégrité des savoirs, voire à l'épistémologie des savoirs. Eviter les risques de « dérives », d'« infox », de « manipulation », vers la communauté des apprenants et en particulier des jeunes. Il y a un risque amplifié par l'usage du numérique et, pour conclure ce qui est de notre responsabilité à tous, je terminerai par cette incantation : « inclusion, inclusion, et inclusion ». Merci beaucoup.

[Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de citoyenneté numérique et d'éducation.](#)

C'est très important d'après moi de favoriser une approche multi-acteurs, avec tous les acteurs pertinents. Je vois que c'est indispensable, nous devons aussi favoriser des partenariats et nous ne pouvons rien faire sans l'industrie technologique aujourd'hui. Le Conseil de l'Europe élabore des lignes directrices qui visent les écoles et qui vont aussi promouvoir des partenariats entre l'industrie et les écoles, qui doivent apprendre à travailler de concert.

[M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture](#)

Merci Janice, et merci à tous les participants, tous les intervenants. Je donne la parole à Claude pour conclure la session.

[Claude Vivier Le Got, présidente de la Commission éducation et culture](#)

Karl et moi formons une bonne équipe, puisque à nous deux nous remplissons les deux objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de maintenir l'égalité entre la langue française et la langue anglaise, et notre session a prouvé qu'on pouvait tout à fait maintenir un dialogue cohérent et consensuel entre le français et l'anglais et je remercie tous les participants de s'être bien prêtés à cette question. Je remercie également les interprètes, qui ont eu le challenge – parce que ce n'est pas facile de traduire lorsqu'on n'est pas dans la salle, à distance, avec des personnes où comme vous le voyez même nous dans notre propre langue, il y a des déconnexions, nous avons du mal à nous comprendre, j'imagine pour les interprètes combien cela a pu être difficile. Je remercie aussi tous les intervenants qui nous ont donné pour la plupart des textes. Nous avons tout enregistré, nous ferons du mieux possible Karl et moi pour pouvoir produire le compte-rendu de cette session. Un grand merci également aux jeunes puisque nous avons sollicité des jeunes des universités aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France pour pouvoir nous aider à préparer, je souhaite les remercier très sincèrement pour avoir attiré notre attention sur la problématique des jeunes dans cette éducation post-Covid à l'ère du numérique. Merci à tous, merci Karl, merci Anna Rurka de nous avoir permis d'organiser ce webinaire. Merci à toutes les OING, bye !